

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 6 décembre 2004, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil  
de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et conformément au paragraphe 2 de la résolution 1549 (2004), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport établi par le Groupe d'experts sur le Libéria en application du paragraphe 2 de la résolution 1549 (2004) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de les faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria  
(*Signé*) Munir Akram



**Annexe**

**Lettre datée du 23 novembre 2004, adressée  
au Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1521 (2003) par le Président  
du Groupe d'experts sur le Libéria**

Les soussignés, membres du Groupe d'experts sur le Libéria, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport établi par le Groupe en application du paragraphe 2 de la résolution 1549 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Président  
(*Signé*) Atabou **Bodian**

(*Signé*) Arthur **Blundell**

(*Signé*) Damien **Callamand**

(*Signé*) Caspar **Fithen**

(*Signé*) Tommy **Garnett**

**Pièce jointe**

**Rapport du Groupe d'experts sur le Libéria présenté  
en application du paragraphe 2 de la résolution 1549 (2004)  
du Conseil de sécurité concernant le Libéria**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations . . . . .		4
Résumé . . . . .	1-8	5
I. Introduction . . . . .	9-19	7
II. Aperçu général de la situation socioéconomique et humanitaire au Libéria . . . . .	20-23	10
III. Évaluation des effets socioéconomiques et humanitaires des sanctions . . . . .	24-52	11
A. Sécurité et administration civile . . . . .	28-30	12
B. Activités économiques . . . . .	31-33	12
C. Services sociaux . . . . .	34-42	13
D. Développement humain . . . . .	43-44	16
E. Situation de l'emploi dans les secteurs public et privé . . . . .	45	17
IV. Trafic d'armes . . . . .	53-71	18
V. Aviation civile et interdiction de voyager . . . . .	72-95	22
A. Aviation civile . . . . .	72-81	22
B. Interdiction de voyager . . . . .	82-95	24
VI. Diamants . . . . .	96-112	28
VII. Bois d'œuvre . . . . .	113-138	32
VIII. Questions financières . . . . .	139-178	39
Annexes* . . . . .		49

---

\* Les annexes sont publiées uniquement dans la langue de l'original.

## **Abréviations**

<b>ASECNA</b>	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique de États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>FDA</b>	Forestry Development Authority (Office des forêts) du Libéria
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
<b>LURD</b>	Liberian United for Reconciliation and Democracy (Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie)
<b>MINUL</b>	Mission des Nations Unies au Libéria
<b>MINUSIL</b>	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
<b>MODEL</b>	Movement for Democracy in Liberia (Mouvement pour la démocratie au Libéria)
<b>OACI</b>	Organisation de l'aviation civile internationale
<b>OTC</b>	Oriental Timber Company (Libéria)
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>USAID</b>	Agency for International Development des États-Unis

## Résumé

1. **Situation humanitaire et socioéconomique.** Alors que leur pays s'efforce avec peine de surmonter les séquelles d'une longue guerre civile, la majorité des Libériens restent soumis aux épreuves d'économie en panne, marquée par les malversations courantes chez des fonctionnaires, la faiblesse extrême de la croissance, la lourdeur de la dette intérieure et étrangère et un chômage explosif touchant d'après les estimations 80 % des habitants. Cette situation, jointe à la régression de l'agriculture de subsistance, qui a causé des disettes dans les villages, conduit à un état de fait tel que les solutions de survie des Libériens pauvres sont gravement menacées. Comme des milliers de Libériens sont en train de revenir des localités où ils avaient fui alors que les réfugiés sont de plus en plus nombreux à affluer de la Côte d'Ivoire voisine où le climat politique et les conditions de sécurité ne cessent de se dégrader, la situation humanitaire, déjà peu reluisante dans les campagnes libériennes, risque encore de s'aggraver.

2. **Armes.** De petites quantités d'armes et de munitions importées au Libéria ont été amenées en contrebande des pays voisins, comme la Sierra Leone et la Guinée, pour être remises à l'occasion de l'opération de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion entreprise au Libéria. À la fin de cette opération, on avait pu récupérer plus de 27 000 armes, résultat que l'on peut comparer aux résultats d'autres opérations du même genre dans la sous-région, qui ont produit des volumes analogues. Les numéros de série des fusils amenés en contrebande permettent d'évaluer provisoirement plus de 60 % le taux de restitution par rapport au volume total connu. Des renseignements sur les caches d'armes sont reçus de façon régulière, encore qu'il soit parfois difficile d'en saisir le contenu. Néanmoins, les caches découvertes ont permis de récupérer divers types de munitions, des mitrailleuses lourdes, des roquettes et des fusils.

3. **Diamants.** Le Gouvernement de transition reste manifestement disposé à satisfaire aux conditions du Conseil de sécurité qui commandent la levée de l'embargo actuel imposé à l'exportation des diamants bruts. Il reste cependant gêné dans son effort par le manque de moyens financiers et institutionnels. Avec l'amélioration des conditions de sécurité à l'intérieur du pays amenée par le déploiement de la totalité de l'effectif de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'achèvement du Programme de désarmement, les activités extractives ont repris une croissance régulière. La tendance devrait se poursuivre jusqu'au début de la prochaine saison des pluies, en juillet 2005. Si certaines de ces activités se font sous le couvert d'une licence du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, beaucoup sont illégales et, selon des rapports récents, la production des mines serait mise illégalement sur le marché international par l'intermédiaire des pays voisins. Comme les ex-combattants retournent maintenant dans les zones rurales pour y chercher du travail et comme le Gouvernement n'a pas la capacité fonctionnelle de contrôler les mines sauvages, les violations de l'embargo imposé par le Conseil de sécurité sur les exportations de diamants libériens ne peuvent que se multiplier à court et à moyen terme.

4. **Bois.** D'une manière générale, les sanctions imposées sur l'exportation de bois libérien sont respectées. Cependant, la Forest Development Authority (FDA), c'est-à-dire l'Office des forêts, n'a pas achevé la réforme demandée par le Conseil de sécurité, qui empêcherait le secteur forestier de devenir une source de conflit. La FDA doit amender sa gestion financière. Elle doit aussi devenir opérationnelle sur le

terrain. Jusqu'à présent, ses agents restaient à Monrovia à cause de l'insécurité qui régnait dans les zones forestières tant que l'opération de désarmement n'était pas terminée. Comme la FDA n'est pas en mesure de faire appliquer la loi, il est probable que des exploitants enfreindront les règlements. En fait, un marché intérieur prospère est alimenté par d'ex-généralistes qui engagent comme ouvriers des ex-combattants. La solution la plus rapide pour procéder aux réformes nécessaires consisterait à engager une équipe de gestion professionnelle pour diriger la FDA.

**5. Questions financières.** Le premier exercice financier complet du Gouvernement de transition ne présentait rien qui révélait une politique macroéconomique. Le Gouvernement a fixé des priorités budgétaires injustifiées 52 % des crédits étant affectés aux dépenses en personnel et 15 % aux services de sécurité (alors que la MINUL est responsable au premier chef de la sécurité nationale), au lieu d'aller à la santé, à l'éducation, à l'eau et au réseau routier. Le Gouvernement n'a pas encore fait les comptes des deux exercices budgétaires précédents. Entre février et juin 2004, le Ministère des finances a autorisé des dépassements atteignant 8,6 millions de dollars sans aucune affectation de crédit du Bureau des budgets. Aucun budget additionnel n'a été établi, aucune approbation n'a été recherchée auprès de l'Assemblée législative nationale de transition. Il y avait des différences importantes entre l'objet pour lequel les crédits avaient été ouverts par l'Assemblée et les fins auxquelles les fonds avaient effectivement servi. Il y avait de surcroît plusieurs cas de disparition des recettes publiques. Les comptes de la plupart des services et entreprises parapubliques producteurs de recettes n'avaient pas été vérifiés. L'administration principale chargée des contrôles, c'est-à-dire les services du Contrôleur général, a été rendue inopérante par les gouvernements successifs qui l'ont privée de fonds et d'autres ressources.

**6. Gel des avoirs.** Le Gouvernement de transition a mis un temps considérable à commencer à geler les avoirs des personnes désignées par le Conseil de sécurité. Lorsqu'il a finalement agi, il ne l'a fait qu'à l'encontre de deux personnes sur les 26 inscrites sur la liste, et, là encore, sans s'y être bien préparé. C'est ainsi que la Cour suprême du Libéria est intervenue pour suspendre l'ordonnance administrative pertinente lorsque les personnes qui y étaient visées l'ont contestée. Selon des rumeurs insistantes qui circulent au Libéria, les autres individus inscrits sur la liste, par exemple Jewel Howard Taylor, sont en train de céder leurs biens. Le Groupe s'est mis en rapport avec un certain nombre de pays (Afrique du Sud, Allemagne, Bénin, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, États-Unis, Guinée, Israël, Liban, Nigéria, Royaume-Uni, Sierra Leone) pour se renseigner sur les avoirs qu'ils avaient gelés en application de la résolution 1532 (2004) du Conseil de sécurité. Le Groupe a appris qu'au moment de l'établissement du présent rapport, l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni avaient gelé les avoirs de trois personnes : Leonid Minin, Agnes Reeves-Taylor et Benoni Urey.

**7. Aviation civile.** Le Groupe s'inquiète de la situation actuelle de l'immatriculation des avions au Libéria. Selon les autorités de l'aviation civile libérienne, deux appareils seulement seraient immatriculés. Le Groupe rappelle que c'est parce qu'il y avait trop d'avions arborant le suffixe libérien EL que les avions avaient été interdits de vol en 2001. Il estime qu'il y a des avions qui circulent encore dans le monde à des fins illicites avec ce suffixe. La République démocratique du Congo en offre un bon exemple.

8. **Interdiction de voyager.** Le Groupe approuve la présence permanente d'officiers de la police civile de la MINUL à l'aéroport international Robertsfield qui d'une part améliore les procédures de sécurité et d'autre part permet une surveillance d'ensemble du personnel de sécurité de l'aéroport.

## I. Introduction

### Mandat

9. En application de la résolution 1549 (2004) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a nommé un Groupe d'experts sur le Libéria, qu'il a chargé des tâches suivantes :

a) Effectuer une mission d'évaluation et de suivi au Libéria et dans les États voisins, afin d'enquêter et d'établir un rapport sur l'application des mesures visées aux paragraphes 2, 4, 6 et 10 de la résolution 1521 (2003) et sur toutes violations des dispositions en question, notamment celles qui persisteraient, y compris toutes violations qui seraient le fait de mouvements rebelles et de pays voisins, en donnant au Comité créé par la résolution 1521 (2003) toutes informations utiles pour la désignation des individus visés au paragraphe 4 a) de la résolution 1521 (2003) et en lui indiquant les diverses sources de financement du trafic d'armes, par exemple les ressources naturelles;

b) Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs visés aux paragraphes 5, 7 et 11 de la résolution 1521 (2003);

c) Surveiller l'application et la mise à exécution des mesures édictées au paragraphe 1 de la résolution 1532 (2004), en particulier au Libéria et dans les États voisins, ainsi que dans d'autres régions, communiquer au Comité toutes informations qu'il aura recueillies permettant d'identifier les individus et entités appartenant aux catégories visées au paragraphe 1 de la résolution 1532 (2004), et lui faire des recommandations sur l'assistance technique dont le Libéria et d'autres États pourraient avoir besoin pour appliquer les mesures;

d) Évaluer l'impact des mesures imposées par les résolutions 1521 (2003) et 1532 (2004) sur les plans socioéconomique et humanitaire.

10. Le Groupe s'est rendu au Libéria entre août et novembre 2004; il a présenté un rapport intérimaire le 23 septembre (S/2004/752); le présent document marque la conclusion de ses travaux.

### Base du régime des sanctions

11. En 2001, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions au Libéria pour son rôle dans le conflit en Sierra Leone [résolution 1343 (2001)]. Pour éviter qu'il ne continue à fragiliser la région, des sanctions lui ont été imposées, visant les armes, les diamants et les déplacements de certaines personnalités fournissant un appui aux rebelles. Ces sanctions ont été confirmées par les résolutions 1408 (2002) et 1478 (2003), et élargies par la mise en place de régimes d'audit garantissant que les revenus tirés des transports maritimes et de la filière bois seraient utilisés à des fins légitimes [résolution 1408 (2002)]. Pour renforcer encore la pression sur les autorités, le Conseil a étendu les sanctions à tous les produits de bois en juillet 2003 [résolution 1478 (2003)]. L'ex-Président Charles Taylor s'est exilé au Nigéria en

août 2003, pour être remplacé en octobre 2003 par le Gouvernement national de transition du Libéria, qui était et reste composé des trois factions précédemment en guerre, les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), le Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) et l'ancien Gouvernement. Le Conseil de sécurité est resté préoccupé par le fait que l'Accord général de paix qui avait porté création du Gouvernement de transition n'était pas universellement appliqué, et par les liens qu'il y avait entre l'exploitation des ressources naturelles et la prolifération des armes et qui risquait d'être un puissant facteur aggravant des conflits en Afrique de l'Ouest. Le Conseil a donc prorogé, dans un cadre juridique nouveau, les sanctions visant les armes, les diamants, les bois et les déplacements de certaines personnalités [résolution 1521 (2003)]. Il a de plus exigé des États qu'ils saisissent les avoirs de Taylor et des associés de celui-ci que le Comité des sanctions avait identifiés [résolution 1532 (2004)].

### **Le Libéria et la stabilité de la région**

12. Plus d'une année après l'arrivée au pouvoir du Gouvernement de transition, rares sont les Libériens qui peuvent se flatter de vivre mieux. Le Libéria manque toujours de réseaux publics d'électricité, d'eau et d'égouts, même à Monrovia la capitale où vivent plus d'un million d'habitants de plus en plus amèrement déçus. On estime le chômage à 85 %, la corruption est généralisée. Les émeutes du 29 octobre qui ont fait à Monrovia 16 morts ont des chances de se reproduire dans de telles conditions.

13. La plupart des Libériens approuvent la manière dont la MINUL a réagi à ces émeutes. Pourtant, la Mission reste gênée par le mandat que lui a donné le Conseil, qui ne lui donne pas pleins pouvoirs d'exécution et, par exemple, ne l'habilite pas à arrêter les personnes qui sont un risque pour la paix ou refusent de déposer les armes.

14. On peut dire en résumé que la situation reste dans l'ensemble tendue au point de vue de la sécurité. L'opération de désarmement et de démobilisation est terminée et les factions en guerre officiellement dissoutes, mais la plupart des Libériens sont sans emploi et frustrés de constater que leur vie quotidienne ne s'améliore pas davantage. Le déploiement de la MINUL est achevé, mais les limites de ses attributions l'empêchent d'exercer son autorité sur tout le pays.

### **Remerciements**

#### **Soutien du Gouvernement national de transition du Libéria et de la MINUL**

15. Le Groupe d'experts est reconnaissant de l'aide que lui ont fournie les ministères et administrations du Gouvernement de transition et la Mission des Nations Unies au Libéria, notamment en matière de sécurité et de transport, et plus particulièrement dans le domaine des transports aériens et de l'appui administratif et logistique.

### **Concours des institutions internationales et régionales**

16. Le Groupe a bénéficié de la coopération et de l'aide précieuses de plusieurs institutions internationales, dont la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la Commission européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Environmental Foundation for Africa, le Comité international de secours, Médecins sans frontières (France et Belgique), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Libéria, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Centre d'information humanitaire de Monrovia, le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), Talking Drum Studios, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, le Comité hollandais de l'Union mondiale pour la nature, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Amnesty International, Green Advocates, le Sustainable Development Institute, Global Witness, la Fondation Save My Future (SAMFU), le Save the Children Fund (Royaume-Uni), la Foundation for International Dignity, la Fédération internationale des ouvriers du transport, la Forestry Development Authority (Office des forêts) du Libéria, la Liberia Forest Reassessment, les Liberia Transitional Initiatives, Development Associates International, Fauna and Flora International, Conservation International, le Royal Institute of International Affairs et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria.

### **Aide des entreprises commerciales privées**

17. Le Comité a bénéficié de l'utile collaboration d'un certain nombre d'entreprises privées, par exemple l'Oriental Timber Company (OTC) et l'Inland Logging Company, et de M. Rudolph Merab, Président de la Liberian Timber Association.

### **Normes de vérification**

18. Le Groupe a appliqué des critères de preuve stricts identiques à ceux qu'il avait utilisés pour ses rapports précédents. Chaque fois qu'il l'a pu, il s'est appuyé sur des justificatifs dûment certifiés conformes. Faute de quoi, il a demandé à au moins deux sources d'information fiables et indépendantes de corroborer ses constatations. Le cas échéant, les allégations portées contre des États, des particuliers ou des entreprises ont été communiquées aux intéressés pour leur permettre d'exercer leur droit de réponse. Soucieux de présenter uniquement des faits irréfutables, le Groupe a écarté tous les renseignements ne reposant pas sur des éléments de preuve solides ou a indiqué qu'ils n'avaient pu être confirmés.

### **Composition du Groupe d'experts**

19. Le Groupe comportait un expert du bois, Arthur Blundell (Canada); un expert de l'aviation civile, Atabou Bodian (Sénégal); un expert d'Interpol spécialiste des enquêtes et des armes, Damien Callamand (France); un gemmologue, Caspar Fithen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); un expert des aspects humanitaires et socioéconomiques, Tommy Garnett (Sierra Leone) (voir annexe I).

M. Bodian a été choisi comme Président. Les questions financières ont été confiées à un consultant, Rajiva Sinha (Inde).

## **II. Aperçu général de la situation socioéconomique et humanitaire au Libéria**

20. Le relèvement social et économique du Libéria se poursuit très lentement dans une situation politique et des conditions de sécurité fragiles qui laissent à désirer à beaucoup d'égards. Les espérances placées dans l'après-guerre civile ne se sont pas encore matérialisées. Malgré les projections économiques encourageantes de diverses institutions, dont celles du Fonds monétaire international (FMI) du début de 2004, la grande majorité des Libériens restent dans la misère et leur pays se heurte à d'énormes difficultés de développement : faiblesse ou déliquescence des administrations publiques, de la protection des droits de l'homme et de la légalité de l'ordre public; infrastructures sociales et biens d'équipement détruits; insécurité aux niveaux national et sous-régional; aggravation de la prévalence du VIH/sida; lenteur des réformes économiques et sociales; climat hostile au développement du secteur privé; retour dans leurs foyers des déplacés, des réfugiés, des rapatriés; sanctions imposées par l'ONU aux exportations de diamants et de bois tropicaux.

21. Si peu encourageante que paraisse la situation, ces difficultés ne sont pas insurmontables. Le principal obstacle que les Libériens et, dans une grande mesure, la communauté internationale tout entière auront à franchir dans le proche avenir est le fait que certaines personnalités influentes dans les institutions du Gouvernement transitoire manquent apparemment de la volonté d'affronter toutes ces difficultés de manière globale.

22. Dans presque tous les entretiens que le Groupe a pu avoir avec les donateurs, les organismes de secours et de développement, les milieux d'affaires et un échantillon largement représentatif de la population libérienne, la corruption généralisée et le manque de transparence et l'irresponsabilité professionnelle dans certaines activités du secteur privé étaient cités comme circonstances très inquiétantes. De plus, les informations publiées et les enquêtes auxquelles procèdent les associations civiles militantes et les organes de presse montrent clairement que les moyens de gestion dont dispose le Gouvernement de transition ont beaucoup à souffrir des antagonismes politiques entre factions et de l'opportunisme de plusieurs personnalités très influentes qui ne cherchent qu'à élargir leur pouvoir et à s'enrichir autant que possible avant les élections générales d'octobre 2005 et le retour à une démocratie de plein titre. Aussi, beaucoup de Libériens considèrent-ils que le Gouvernement de transition est incapable d'assurer les services sociaux les plus fondamentaux et s'en remettent-ils presque entièrement à la communauté internationale, notamment aux institutions des Nations Unies et à leurs partenaires, pour satisfaire leurs besoins en matière de santé, d'éducation, d'alimentation et de restauration des infrastructures. La méfiance de l'opinion publique à l'égard du Gouvernement de transition et de l'Assemblée législative que ces derniers mois ont si abondamment démontrée semble confirmer une impression que l'on ressent au Libéria et chez certains membres de la communauté internationale : le plus grand problème actuel n'est pas celui des sanctions économiques mais bien la domination exercée sur le Gouvernement de transition par des personnalités peu soucieuses de changement, qui explique le manque flagrant de volonté politique de poursuivre

activement et vigoureusement les réformes nécessaires à la mise en place de systèmes transparents qui feraient que la levée des sanctions économiques et la reprise des exportations de bois et de diamant seraient bénéfiques pour tous les Libériens.

23. Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2004, date officielle du retour dans leurs foyers de plus de 500 000 déplacés et du rapatriement des pays voisins d'environ 300 000 Libériens, l'ONU et les organismes humanitaires, notamment le HCR et ses partenaires, ont entrepris une série d'activités préparatoires sous forme essentiellement de travaux de restauration des infrastructures matérielles et de construction dans les villages et sur les itinéraires de retour. Mais il y a lieu de s'inquiéter du même coup de la mesure dans laquelle la situation générale permettra d'accueillir cette population et de parer convenablement à ses besoins. La situation économique et humanitaire, déjà difficile, est aggravée par l'irruption de milliers d'Ivoiriens qui traversent actuellement la frontière à cause de la reprise des hostilités dans un conflit qui dure depuis deux ans en Côte d'Ivoire. Le nombre de ces réfugiés s'accroîtra si le conflit s'intensifie.

### **III. Évaluation des effets socioéconomiques et humanitaires des sanctions**

24. Les zones rurales sont devenues accessibles grâce au désarmement des combattants et à la mise en place des contingents de maintien de la paix et le Groupe a pu faire plusieurs tournées de contrôle et d'évaluation dans les 15 comtés du pays. Le piètre état des routes et les conditions de sécurité dans les zones rurales les plus reculées du pays ont restreint les déplacements par la route mais le Groupe a quand même pu procéder à des contrôles assez détaillés de la situation humanitaire et socioéconomique dans les principales régions de concessions minières et forestières des comtés de Grand Bassa, Lofa, Maryland, Nimba, River Cess et Sinoé.

25. Secondé par une équipe de consultants locaux réunie par l'entremise de la MINUL, le Groupe s'est rendu dans plusieurs villes et villages situés à l'intérieur ou à proximité de concessions forestières afin de se rendre compte des conditions actuelles de sécurité et de l'état de l'administration civile, de l'activité économique, des ouvrages publics et des services sociaux, y compris ceux que les compagnies forestières prenaient auparavant en charge, comme les hôpitaux, les cliniques, les écoles et les routes. Au cours de ces tournées, des questionnaires ont été administrés à environ 1 500 personnes et des discussions en groupes sélectionnés organisées dans 50 villages des concessions. Cela a permis de savoir comment étaient perçus les avantages et les inconvénients que présentaient l'industrie minière et l'industrie forestière. On trouvera à l'annexe II l'analyse détaillée des réponses.

26. Le Groupe s'est également mis en relation avec des administrations publiques et des entreprises privées, afin de consulter les registres disponibles et de déterminer dans toute la mesure possible le montant des recettes tirées précédemment du diamant et du bois et la proportion qui en était affectée aux services sociaux. Des renseignements ont été également demandés à plusieurs organismes nationaux et internationaux de secours et de développement, à des associations civiles et à des organisations locales aux fins de l'analyse de l'aide humanitaire et des services sociaux fournis au peuple libérien pendant la période des sanctions.

27. Les conclusions de ces évaluations peuvent être résumées comme suit :

### **A. Sécurité et administration civile**

28. À l'issue du déploiement des éléments militaires et de police civile de la MINUL et de l'achèvement officiel du désarmement et de la démobilisation sur l'ensemble du territoire, la situation en matière de sécurité et le processus de paix inspirent nettement plus confiance dans le pays, ce dont atteste le début des opérations de retour facilité dans leurs foyers des personnes déplacées et des réfugiés. Toutefois, les affrontements survenus dernièrement, à la fin du mois d'octobre, entre les partisans de factions rivales ont créé une situation chaotique à Monrovia, obligeant la MINUL à imposer un couvre-feu qui est toujours en vigueur.

29. Selon de nombreuses personnes interrogées, les harcèlements et les actes d'intimidation de la part d'ex-combattants, qui étaient monnaie courante avec le désarmement, ont dans une large mesure disparus. Il convient de noter cependant que lorsqu'elle s'est rendue dans le comté de Sinoe, l'équipe d'évaluation a été témoin d'un incident au cours duquel d'ex-combattants venus du comté de Grand Kru, qui s'étaient rendus à Greenville pour y être désarmés, ont envahi les rues de la ville et emporté de force des marchandises appartenant aux commerçants pour protester, selon leurs dires, contre les lenteurs du désarmement qui les obligeaient à prolonger leur séjour à Greenville. Les soldats de la MINUL ont rapidement repris le contrôle de la situation. Toujours dans le comté de Sinoe, un nombre inconnu d'ex-combattants armés, entre 1 000 et 5 000 selon les estimations, camperaient dans le parc national de Sapo et mèneraient des activités illégales d'extraction minière, de chasse et de sciage à la tronçonneuse. Selon des responsables du Gouvernement de transition, le commandant local du MODEL à Greenville avait autorisé ces ex-combattants à occuper le parc parce qu'ils avaient faim, n'avaient pas de travail et ne savaient pas où aller. Cette situation n'est toujours pas réglée.

30. Dans le comté de Lofa, il a été observé que des ex-combattants du LURD exerçaient apparemment un contrôle non négligeable sur les zones visitées pendant l'évaluation. Cette impression a été confirmée au cours d'une réunion d'un groupe de discussion organisée à Borkeza, ville frontalière avec la Guinée, dont les habitants ont exprimé en ces termes leurs inquiétudes quant à la sécurité dans leur région : « Il y a encore beaucoup d'autres armes qui circulent par ici et la présence de la MINUL ne se fait pas encore tout à fait sentir dans notre région ». À Zorzor, c'est en présence de l'équipe d'évaluation qu'un responsable local nommé par le LURD a refusé qu'un agent de l'immigration affecté à Zorzor par le NTGL soit autorisé à prendre ses fonctions dans la région, au motif que cet agent lui aurait fait du tort en 1997. L'on pouvait également constater les différends à connotation ethnique entre Lormas et Mandingues.

### **B. Activités économiques**

31. L'économie locale dans toutes les communautés visitées, où la filière bois fournissait auparavant des possibilités d'emploi, de commerce et autres, dépend, depuis l'entrée en vigueur des sanctions, dans une large mesure, de l'agriculture de subsistance et de petites, voire très petites, entreprises commerciales. Les interventions humanitaires de ces derniers mois ont également notablement

contribué à assurer la subsistance de ces communautés. Des petites ou moyennes entreprises d'extraction de diamants et d'or opèrent dans certaines parties des comtés de Nimba, de Lofa et de Sinoe, tandis que le sciage à la tronçonneuse du bois destiné au marché intérieur a connu une croissance notable. Dans le domaine des cultures de rapport, plusieurs milliers d'hectares de plantations privées d'hévéas, de café, de cacao et de palmiers à huile qui assuraient auparavant un emploi et des revenus stables à de nombreux ménages ruraux avant le conflit sont aujourd'hui abandonnés en raison des déplacements massifs de population rurale et nécessitent une remise en état urgente pour retrouver leurs capacités de production d'avant la guerre.

32. À présent que la sécurité est assurée dans la majeure partie du pays, les programmes de relèvement infrastructurel et social des communautés sont en train de prendre de l'ampleur à mesure que les personnes déplacées et les réfugiés réintègrent leurs foyers. C'est ainsi que les principaux fournisseurs actuels de réelles possibilités d'emploi dans les zones évaluées, qui sont également parmi les principales zones de retour, sont les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le CICR, qui financent tous un large éventail de projets dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de l'agriculture, des secours d'urgence, de l'habilitation des communautés, de la sécurité alimentaire, du renforcement de la paix, de la gouvernance, de la construction de logements, et de la lutte contre le VIH/sida. Les principaux donateurs aux programmes de relèvement du Libéria sont l'Union européenne (UE) et USAID.

33. Selon les statistiques disponibles auprès du Centre d'information humanitaire de Monrovia, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires parmi les organisations non gouvernementales internationales employaient au total 4 912 agents locaux au 30 septembre 2004. Sur les 42 organisations non gouvernementales internationales énumérées, 25 employaient 3 822 agents locaux et exécutaient pour 2004 des programmes d'une valeur de 76,5 millions de dollars. La masse salariale correspondant à cet effectif national se montait à 5,8 millions de dollars et les bénéficiaires directs et indirects des projets financés par ces 25 ONG sont au nombre de 2,2 millions et 3,3 millions respectivement. Ce budget représente moins de la moitié du montant total des investissements réservés pour 2004 dans le cadre de transition axé sur les résultats établi à l'issue de l'évaluation conjointe des besoins menée au Libéria en décembre 2003, en prélude à la Conférence sur la reconstruction du Libéria qui s'est tenue en février 2004. À la mi-août 2004, près de 245 millions de dollars sur les 520 millions de dollars de contributions annoncées à la Conférence avaient été versés au Libéria. Les résultats obtenus jusqu'ici dans les 10 groupes constitutifs du cadre de transition axé sur les résultats sont décrits dans le premier numéro d'un nouveau bulletin du Comité de suivi de l'application dudit cadre.

### C. Services sociaux

34. Selon la *Liberia Economic Review* (2001-2002), publiée par le PNUD, le Gouvernement libérien (sous la présidence Taylor) faisait état de dépenses d'un montant total de 82 810 000 dollars des États-Unis pour 2001/02, soit un déficit budgétaire de 11 010 000 dollars. Sur ce total, les transferts de capital représentaient 35 %, les services personnels 22 %; les biens et autres services,

16,3 % et les transferts courants et subventions, 11,4 %. Il convient de noter qu'alors que l'élément « services personnels » (salaires et prestations) était intégralement financé au cours de cette période, les salaires publics étaient versés avec six mois de retard à la fin de l'exercice. Le même gouvernement faisait valoir que le conflit civil en cours absorbait des recettes non négligeables et que cela expliquait le financement faible ou nul des services sociaux et du développement communautaire. Parallèlement, les services sociaux fonctionnaient manifestement au niveau minimal, essentiellement grâce à l'aide des donateurs, en particulier les organismes des Nations Unies, l'Union européenne, l'USAID et les organisations non gouvernementales.

35. Dans ces conditions, l'évaluation des services sociaux disponibles dans les principales zones de concessions forestières (comtés de Grand Bassa, de Lofa, de Maryland, de Nimba, de River Cess et de Sinoe) avait pour objectif, tout d'abord, de déterminer dans quelle mesure les entreprises forestières fournissaient, en tout ou en partie, les services sociaux de base aux communautés et, ensuite, de déterminer l'état actuel de ces services. L'équipe s'est essentiellement intéressée à la santé, à l'éducation et aux infrastructures publiques, les routes en particulier. Comme il était difficile, et parfois impossible, d'obtenir des données détaillées sur les services sociaux auprès de sources officielles à Monrovia, les renseignements sur le nombre et l'état des installations proviennent soit d'inspections directes par les équipes d'évaluation, soit d'entretiens avec les responsables des autorités locales, le personnel des ONG ou les participants à des groupes de discussion réunissant un échantillon représentatif des communautés, notamment des entrepreneurs locaux et d'anciens employés d'entreprises forestières. Les données présentées ci-après correspondent aux seules parties accessibles des comtés visités et ont pour objet d'aider à appréhender un peu mieux la situation d'ensemble.

### **Santé**

36. Au total, 10 hôpitaux et 108 dispensaires/centres de santé, desservant entre 500 000 et 1 million de personnes, ont été évalués dans les six comtés. Tous ces hôpitaux étaient ouverts et opérationnels, encore qu'un certain nombre d'entre eux ne fonctionnaient que partiellement. Sur les 108 dispensaires et centres de santé, 60 seulement étaient en état de fonctionnement, les autres étaient toujours fermés pour cause de dommages structurels lourds subis pendant la dernière crise.

37. Tous les hôpitaux et 90 % environ des dispensaires sont des établissements publics appartenant à l'État libérien, mais ils sont actuellement exploités par des organisations non gouvernementales, des groupes de missionnaires et d'autres organismes humanitaires, complétés par un petit nombre de dispensaires et de centres de santé exploités par des entités privées. Nombreux sont ceux qui se plaignent de la mauvaise qualité des services et de l'insuffisance des médicaments, mais tous les hôpitaux et la plupart des dispensaires fournissent des services médicaux gratuits à toutes les personnes qui peuvent y accéder. On ne dispose pas de statistiques sur le nombre de bénéficiaires des différentes installations sanitaires, à l'exception d'un district du comté de Lofa, celui de Zorzor, où l'équipe a appris que l'hôpital desservait près de 23 000 habitants du district.

38. Dans toutes les zones évaluées, l'équipe a appris que les entreprises forestières en activité pendant les 14 dernières années n'assuraient aucun service social, contrairement à ce qu'elles avaient prétendu. Une seule exception est à relever, à

savoir l'Oriental Timber Company, qui, du début de 2000 jusqu'au milieu de 2003, gérait l'hôpital Stephen A. Tolbert, à Buchanan, essentiellement à l'intention de ses employés, bien que la majorité des travailleurs non qualifiés de cette entreprise n'étaient pas des ressortissants libériens. Les non-employés de l'entreprise pouvaient recevoir des soins, mais à des tarifs qui étaient au-dessus des moyens de bon nombre d'habitants. À l'heure actuelle, cet hôpital est géré par une organisation non gouvernementale et dispense des soins au public gratuitement. L'équipe a aussi appris, en interrogeant d'anciens employés d'entreprises forestières du comté de Sinoe, que dans les années 80, une entreprise, la Liberia Timber and Plywood Company, exploitait un dispensaire à Greenville qui desservait son personnel et d'autres bénéficiaires mais a fermé ses portes au début de la guerre, en 1990, et n'a plus jamais rouvert.

### **Éducation**

39. L'équipe d'évaluation a pu visiter – ou obtenir des renseignements précis sur – 510 écoles et établissements de formation professionnelle dans les six comtés susmentionnés. Toutes les écoles évaluées étaient soit publiques soit exploitées par des missions ou des entités privées mais plus de 50 % d'entre elles étaient, partiellement ou totalement, détruites et certaines écoles sont actuellement remises en état ou rénovées par des ONG. Parmi les écoles qui étaient ouvertes, pratiquement toutes manquaient aussi bien d'outils pédagogiques que d'enseignants qualifiés. Les autorités scolaires imputaient cette grave pénurie d'enseignants au non-paiement des salaires dans l'enseignement public. Dans bien des cas, les enseignants n'avaient pas touché leurs salaires depuis 12 à 24 mois. Certains enseignants se sont plaints que des chèques de salaire établis à Monrovia disparaissaient souvent sans parvenir à leurs destinataires. S'agissant d'un soutien éventuel des entreprises forestières aux écoles et autres établissements d'enseignement dans les zones visitées, il est apparu qu'il n'existait aucune école gérée par de telles entreprises depuis 1990. Plusieurs anciens employés d'entreprises forestières interrogés par l'équipe d'évaluation ont indiqué que leurs anciens employeurs n'offraient aucune prestation d'ordre éducatif ni à eux-mêmes ni aux personnes à leur charge. L'équipe a néanmoins relevé les deux éléments fragmentaires décrits ci-dessous.

40. Dans le comté de Grand Bassa, la direction d'une école a signalé que l'OTC avait fourni en 2002 deux subventions mensuelles de 300 dollars des États-Unis et 20 sacs de riz à l'école secondaire de Cestos.

41. Dans le comté de Maryland, la société Maryland Wood Processing Industries (MWPI) avait pris en charge, en 2002, la rénovation partielle du seul « college » du pays, le William V. S. Tubman College of Technology. La même année, la MWPI a fait don de 500 dollars à l'école secondaire de Cape Palmas.

### **Routes**

42. Les évaluations ont été effectuées en août et septembre, au plus fort de la saison des pluies, lorsque les routes sont généralement en mauvais état. L'équipe a constaté que le plus gros problème rencontré par les communautés pendant la saison des pluies et une partie de la saison sèche tient au manque de moyens de transport pour aller d'un village à l'autre et pour se rendre dans les établissements de soins et les marchés qui se trouvent dans les villes. Dans l'autre sens, la livraison de l'aide

dont les communautés éloignées ont tant besoin est fortement entravée par l'état déplorable des routes, aggravé par les pluies mais imputable aussi dans une large mesure aux méthodes non réglementaires de construction des routes et à l'absence d'entretien régulier. À titre d'exemple, au cours des discussions de groupes avec diverses communautés, y compris d'anciens employés d'entreprises forestières, dans le comté de Sinoe, il est apparu que Sinoe comptait plus de 10 entreprises forestières en fonctionnement. L'équipe a été informée qu'à l'exception de la route à grande circulation Buchanan-Cestos, construite et régulièrement entretenue par l'OTC, pratiquement toutes les autres routes construites ou entretenues par les autres entreprises dans les zones de concession étaient de qualité inférieure aux normes et essentiellement destinées à permettre aux camions de transport du bois de parvenir aux zones d'opération pendant la saison sèche. La plupart des ponts étaient faits de rondins et devaient donc être remplacés ou renforcés. Pour de nombreux intervenants, avant les sanctions, les entreprises forestières ont effectivement aidé à faire en sorte que les routes soient praticables pendant la saison sèche, mais elles risquent de faire à l'avenir les mêmes erreurs si les pouvoirs publics ne veillent pas activement à ce que ces entreprises améliorent leurs normes de construction et d'entretien.

#### **D. Développement humain**

43. Avant l'intensification de la guerre en 2002 et l'entrée en vigueur des sanctions visant le bois d'œuvre en juillet 2003, la croissance de l'économie libérienne était déjà entrée dans une phase de décélération et se caractérisait par une quasi-absence d'intervention des pouvoirs publics dans l'offre de services sociaux de base. Il en est résulté une accentuation de la pauvreté et des privations sociales au point que, selon les estimations du PNUD, le taux de pauvreté absolue serait de 76,2 %, ce qui signifie que les trois quarts de la population libérienne tentent de survivre avec moins de 1 dollar des États-Unis par personne et par jour. La pauvreté extrême touche environ 52 % de la population, qui doit vivre avec moins de 0,50 dollar des États-Unis par personne et par jour.

44. L'on constate certes à présent des signes encourageants d'une reprise de la croissance économique au Libéria, impulsée par des investissements massifs dans les opérations de maintien de la paix et de secours humanitaire, mais le niveau de développement humain au Libéria demeure très bas. Dans un rapport publié récemment par le PNUD et contenant les indices de développement humain des pays, le Libéria n'est pas cité, mais la Sierra Leone est classée 177<sup>e</sup> sur 177. Bien plus de 80 % de la population libérienne en âge de travailler ne parvient pas à trouver un emploi rémunéré et la même proportion de la population vit dans la pauvreté et dispose d'un accès minime ou nul à l'eau salubre, l'électricité, des soins de santé convenables, l'assainissement, une éducation de qualité et des possibilités de formation professionnelle. Le taux estimatif de prévalence du VIH/sida au Libéria est actuellement de 8,2 %, l'espérance de vie de 48 ans et la mortalité infantile atteint le taux record de 117 pour 1 000 naissances vivantes. Le retour prévu de plus de 500 000 réfugiés et personnes déplacées libériens au cours de l'année prochaine ne fera qu'aggraver une situation déjà difficile.

## E. Situation de l'emploi dans les secteurs public et privé

45. La population active au Libéria est actuellement estimée à 1,3 million de personnes au total. Dans sa publication intitulée *Liberia Economic Review (2001-2002)*, le PNUD indique que, d'après les statistiques du Ministère du travail pour 2001, le pays comptait 522 519 actifs, soit 49 % de la population active (estimée à 1 050 000 personnes cette année-là). Pour sa part, le secteur structuré employait 132 519 personnes, soit 25,4 % des travailleurs. Le secteur public occupait 44 % des salariés du secteur structuré et 74,6 % des travailleurs, soit 30 % des actifs, se trouvaient dans le secteur non structuré. À l'heure actuelle, le secteur non structuré (petit commerce) constitue le principal moyen de survie et assure la subsistance pour l'immense majorité des Libériens qui, dans bien des cas, sont entassés dans des taudis et des camps de déplacés à la périphérie de Monrovia et d'autres centres urbains. La création d'emplois paraît se heurter à des problèmes d'ordre structurel et de politique générale qui n'ont pas encore été réglés, malgré l'amélioration de la sécurité. Il semble qu'à l'heure actuelle, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales offrent les emplois les plus lucratifs et occupent de 5 000 à 6 000 Libériens; toutefois, il n'était pas possible de savoir quel était le taux de chômage global dans le secteur structuré car les données les plus récentes que le Ministère du travail a été en mesure de fournir remontaient à 2001. Aucune enquête nationale n'a été réalisée jusqu'ici pour déterminer le niveau de chômage actuel.

\* \* \*

### Observations

46. Il est ressorti des échanges et entretiens tenus avec un groupe représentatif de citoyens libériens et des membres de la communauté internationale que, pour environ 5 000 à 8 000 Libériens, l'absence d'offres d'emploi en raison des sanctions frappant le bois d'œuvre demeure un grave problème dans les régions forestières. Toutefois, la plupart des personnes rencontrées ont souligné qu'il fallait se garder de lever les sanctions frappant la production de bois d'œuvre avant la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu, faisant souvent valoir que le Gouvernement national de transition du Libéria demeure divisé et doit encore faire la preuve de son engagement et de sa volonté politique de sortir le pays de la crise actuelle. En conséquence, si les sanctions sont levées maintenant, en particulier sur le bois d'œuvre et les diamants, les recettes dégagées dans ces secteurs seront mal gérées et utilisées au profit d'un petit nombre d'individus et groupes privilégiés, comme ce fut le cas dans le passé.

47. Les forces de maintien de la paix de la MINUL ayant été pleinement déployées et le processus de désarmement et de démobilisation ayant été mené à bien, l'assistance fournie au Libéria par les donateurs par le biais des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales constitue le principal moteur des activités économiques, à mesure que l'aide humanitaire acheminée augmente. Toutefois, les incertitudes pesant sur le processus de paix et l'instabilité croissante dont souffre la Côte d'Ivoire voisine semblent compromettre la création d'un climat propre à attirer d'importants investissements étrangers dans le secteur privé, préalable indispensable d'une reprise économique et d'un développement durable au Libéria.

48. Faute de données suffisantes et probantes, la valeur du secteur forestier au Libéria demeure extrêmement difficile à évaluer. Par exemple, la superficie forestière encore exploitable, la densité moyenne du bois d'œuvre commercialisable dans ces forêts et sa valeur future sont des variables fort mal connues. Toutefois, des analyses de sensibilité donnent à penser que 50 à 100 millions de dollars des États-Unis pourraient provenir tous les ans de ce secteur, ce qui contribuerait sensiblement à l'accroissement du produit intérieur brut du Libéria et de ses recettes fiscales. Toutefois, un audit complet des ressources forestières actuelles du Libéria serait indispensable pour procéder à une estimation réaliste des avantages économiques qu'elles pourraient offrir, notamment des emplois et autres retombées.

### **Recommandations**

49. Le Groupe recommande à la communauté internationale, par l'intermédiaire de ses agents d'exécution, d'accroître son assistance financière aux fins de la création d'emplois de remplacement dans les principales concessions forestières et régions diamantifères. Cette assistance pourrait servir à financer des projets de restauration des plantations de cultures de rapport, de remise en état et d'entretien du réseau routier, de mise en valeur des terres des sites miniers dégradés et du reboisement des concessions surexploitées.

50. Le Groupe recommande que la communauté internationale maintienne son assistance financière afin de fournir les services sociaux dont le pays a besoin d'urgence, notamment pour la remise en état et l'entretien de certains établissements de santé et d'enseignement détruits pendant le conflit, tout particulièrement dans les anciennes concessions forestières.

51. Le Groupe recommande que le Gouvernement national de transition du Libéria, la communauté des donateurs, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes de protection de l'environnement continuent d'apporter leur aide à la Forest Development Authority (FDA) (Office des forêts), dans le but d'accélérer la réforme du secteur forestier, de rétablir la capacité institutionnelle de la FDA, en particulier les capacités techniques de son personnel, en vue de les préparer à appliquer des méthodes d'exploitation forestière viables, une fois les sanctions levées.

52. Le Groupe recommande que la MINUL soit dotée des pouvoirs requis pour contribuer activement à déceler et divulguer les actes de corruption de haut niveau et autres graves manifestations de déloyauté envers le public afin de mettre en relief l'importance et la nécessité urgente d'assurer la responsabilisation et la transparence et de rétablir ainsi la confiance du public dans la capacité du Gouvernement de gouverner et encourager la participation populaire au processus de réforme et de reconstruction des institutions au Libéria à la suite du conflit.

## **IV. Trafic d'armes**

### **Constations générales**

53. Le Groupe n'a réuni aucun élément donnant à penser que des armes et des munitions étaient systématiquement livrées à des fractions au Libéria aux fins d'attiser le conflit ou de compromettre le processus de paix.

54. La dernière livraison a été saisie à l'aéroport international Robertsfield le 7 août 2003. Les enquêtes sur le vol transportant ces armes ont révélé que le propriétaire d'une compagnie d'aviation en Côte d'Ivoire, Ali Kleilat, s'était mis en rapport avec le représentant de la compagnie Air Services à Moscou, M. Alexander Belvol, pour organiser cette expédition de Téhéran au Libéria. Le représentant d'Air Services à Moscou a à son tour contacté le Directeur de Rus Aviation à Sharjah, M. Saleh al-Aroud, et l'a chargé de faire le nécessaire à cet effet.

55. Des sources dignes de foi ont fait savoir au Groupe que des personnes venant de Sierra Leone et de Guinée cherchaient à participer au processus de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion (DDRR) au Libéria. Il semble qu'elles soient motivées par le désir de percevoir une somme d'argent en échange d'armes et de munitions comme prévu par ledit processus.

56. Les enquêtes ont notamment révélé qu'en Sierra Leone, 9 364 pièces de munitions en vrac et de types divers ont été récupérées par la police sierra-léonaise à Jendema (district de Pujehun), qui se trouve à quelques minutes de marche de la frontière libérienne. Comme indiqué par les personnes appréhendées, ces munitions provenaient de stocks entreposés à Freetown et étaient vendues par la police locale chargée de les garder. Les 17 personnes arrêtées ont affirmé être des rebelles du LURD ou des ex-combattants sierra-léonais.

57. Le nombre de cartouches récupérées, divisé par le nombre minimum de balles nécessaires pour prendre part au processus de démobilisation et de désarmement au Libéria (150) aurait permis d'obtenir près de 20 000 dollars dans le cadre des mesures d'incitation au désarmement. D'autres vaines tentatives faites pour obtenir des munitions, en particulier des grenades, provenant des stocks des Forces armées sierra-léonaises à Freetown, ont également été portées à l'attention du Groupe.

58. Selon plusieurs sources, de nombreuses personnes ont franchi des passages frontaliers non reconnus pour se rendre de Guinée au Centre de démobilisation et de désarmement de Voinjama (comté de Lofa) et y remettre des armes. À Voinjama, elles recevaient une première tranche de 150 dollars des États-Unis sur le montant auquel ils avaient droit.

59. Le Groupe a également reçu des informations non corroborées selon lesquelles, en septembre 2004, des témoins auraient vu des armes lourdes, notamment des mitrailleuses antiaériennes à double canon, franchir la frontière en direction de la ville frontalière guinéenne de Macenta.

60. L'échec du processus de désarmement en Côte d'Ivoire le 15 octobre 2004 a entraîné une détérioration rapide de la stabilité dans ce pays.

61. Dans sa résolution 1572 (2004), le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les livraisons d'armes à la Côte d'Ivoire. Le Groupe souligne que la porosité des frontières et les affinités ethniques de divers groupes le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria ont facilité l'échange et le transport à la fois de personnes et d'armes.

62. Le Groupe recommande d'accorder une attention particulière aux frontières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Les mouvements de réfugiés de la Côte d'Ivoire vers le Libéria pourraient aussi contribuer à nuire à la paix précaire instaurée au Libéria.

**État d'avancement du processus de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion**

63. Le processus de démobilisation et de désarmement, lancé le 7 décembre 2003, a officiellement pris fin le 31 octobre 2004. La MINUL procède actuellement aux dernières opérations de collecte et d'analyse des données, mais on peut d'ores et déjà affirmer que plus de 95 000 combattants ont été désarmés et plus de 27 000 armes remises.

64. Il faut comparer ces chiffres aux 25 000 armes (pour 75 000 ex-combattants) que la MINUSIL a recueillies en Sierra Leone entre 2000 et 2003 et aux 19 000 armes rassemblées au Libéria pendant la période allant de 1997 à 1999. Ces trois phases de désarmement ont été couronnées d'un grand succès puisqu'elles ont permis de retirer de la circulation plus de 70 000 armes dans la région.

65. Il apparaît donc que le nombre d'armes recueillies dans le cadre du récent processus de désarmement au Libéria correspond à peu près aux résultats obtenus Programme d'action les précédents programmes de désarmement dans la région.

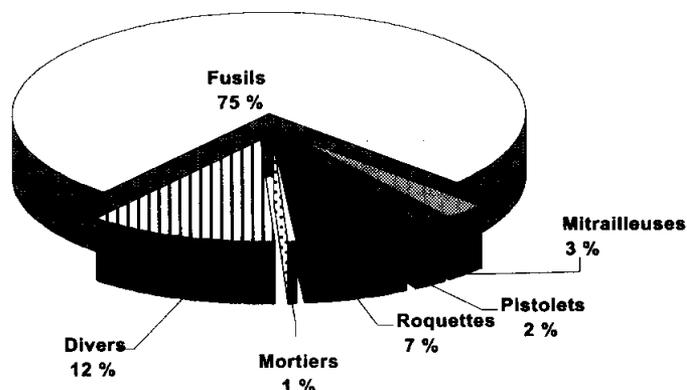
66. Si, durant le processus de désarmement au Libéria entre 1997 et 1999, près de la moitié des fusils d'assaut recueillis avaient été des armes de type M-16, fabriquées en Occident, et seulement un quart étaient des AK-47, le dernier programme de désarmement a révélé que les AK-47 étaient de loin l'arme en circulation la plus courante et que la plupart provenaient d'Europe de l'Est ou de l'ex-Union soviétique.

67. Il s'est révélé difficile d'estimer le nombre d'armes détenues par les différentes factions et de comparer ce chiffre au nombre d'armes remises par chacune d'elles. Toutefois, le Groupe sait qu'en 2002, le Gouvernement libérien a importé 5 000 fusils d'assaut portant des numéros de série qui se suivaient. La MINUL a par la suite identifié 3 175 de ces armes pendant le processus de désarmement, soit un taux de restitution d'environ 63,5 %. Il est probable que d'autres armes soient identifiées une fois achevée l'évaluation complète de ce processus. Étant donné que ces armes étaient toutes neuves et avaient donc le plus de chance d'être conservées par ceux qui hésitaient à s'en défaire, le pourcentage de 63,5 % constitue un point de repère utile pour se faire une idée du taux global de restitution des armes.

68. Les armes remises étaient pour la plupart des fusils d'assaut (75 % du total). Il ressort des informations recueillies en novembre 2004 par le Groupe avec le concours de la Commission mixte de contrôle chargée des analyses de la MINUL que, sur plus de 26 000 armes, seulement 168 mortiers ont été remis. Ce fait est d'autant plus inquiétant que le LURD a largement eu recours aux barrages de mortiers au cours d'un grand nombre de ses offensives. Les grandes quantités de mortiers remis pendant le processus de démobilisation et de désarmement font ressortir encore plus clairement cet écart.

69. Le diagramme, établi par la Commission mixte lors de sa dernière évaluation le 27 octobre 2004, indique le nombre d'armes remises, par type.

## Armes remises du 7 décembre 2003 au 27 octobre 2004 État de désarmement – type d’armes



Fusils	20 036
Mitrailleuses	699
Pistolets	578
Roquettes	1 759
Mortiers	168
Divers	<u>3 135</u>
<b>Total</b>	<b>26 375</b>

### Caches d’armes

70. Les perquisitions d’armes, qui ont débuté à Monrovia en octobre 2003, se poursuivent aujourd’hui. Elles ont été progressivement étendues à l’intérieur du Libéria à mesure que la MINUL déployait un nombre croissant de troupes pendant le programme de démobilisation et de désarmement. Toutefois, si la police civile de l’ONU et les officiers militaires du renseignement de la MINUL ont reçu périodiquement des informations sur l’emplacement des caches, certaines caches connues se sont révélées difficiles à localiser. La MINUL a néanmoins découvert d’importantes caches d’obus de mortiers de tous calibres, des armes légères et trois mitrailleuses lourdes ainsi que les pièces de rechange correspondantes.

### Conclusions et recommandations

71. Il ressort des constatations du Groupe que l’introduction d’armes récemment observée au Libéria est essentiellement motivée par le désir de prendre part au processus de désarmement dans le pays. Toutefois, la porosité des frontières, l’existence de caches d’armes et les émeutes récentes à Monrovia sont autant de facteurs donnant à penser que la situation demeure précaire et tendue. Les événements déstabilisateurs survenus en Côte d’Ivoire faisaient également craindre que le trafic d’armes ne s’étende dans la sous-région. En conséquence, le Groupe

recommande de maintenir les dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003) et du paragraphe 1 a) de la résolution 1549 (2004). Il recommande aussi de renforcer la surveillance des frontières dans l'ensemble de la sous-région.

## **V. Aviation civile et interdiction de voyager**

### **A. Aviation civile**

#### **Analyse des vols**

72. Le Groupe d'experts sur le Libéria a analysé les données relatives au trafic aérien dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il n'a pas décelé de vols suspects ni de vols susceptibles de transporter des armes à destination de Monrovia.

73. La MINUL, qui est présente sur presque tous les aérodromes locaux, a déclaré qu'elle n'avait observé aucune anomalie. Le Groupe d'experts n'a pas non plus identifié de vols Katex parmi les vols à destination de la Guinée, notamment de Conakry. Les vols Katex les plus récents à destination de cette ville ont eu lieu en décembre 2003 et janvier 2004, après la proclamation du cessez-le-feu au Libéria.

#### **Nouveau registre d'immatriculation**

74. Le Libéria, qui a ouvert un nouveau registre d'immatriculation en 2003, n'a jusqu'à présent immatriculé que deux avions, qui appartiennent tous deux à la compagnie International Air Services dont Duane Egli est le propriétaire. D'après l'Administration de l'aviation civile, une compagnie locale dénommée Z Airways exploite actuellement ces deux avions.

#### **Immatriculation illégale d'aéronefs**

75. L'ancien préfixe EL que l'OACI avait attribué au Libéria pour l'immatriculation de ses avions a été interdit par le Conseil de sécurité [résolution 1343 (2001)] après que plusieurs aéronefs immatriculés au Libéria ont été impliqués dans des livraisons d'armes illicites. Le Groupe a été informé qu'un Antonov-8 immatriculé sous le préfixe EL-WVA est actuellement exploité en République démocratique du Congo pour le compte de la Compagnie aérienne des Grands Lacs. Il a également appris que le précédent numéro d'immatriculation de cet appareil – 3C-QQE – appartient à la Guinée équatoriale. Cet aéronef est mentionné dans le rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2004/551) à propos d'expéditions d'armes dans ce pays. Les responsables libériens de l'aviation civile interrogés ont déclaré ignorer l'existence de cet aéronef, qui se servait d'un faux certificat de navigabilité libérien pour sa maintenance depuis 2001. L'Administration congolaise de l'aviation civile a informé le Groupe qu'elle n'avait pas du tout connaissance des dispositions de la résolution 1343 (2001) selon lesquelles tous les aéronefs dont le préfixe d'immatriculation commençait par EL étaient interdits de vol. Elle a immédiatement mis fin aux opérations de cet appareil en novembre 2004 qui est au sol jusqu'à nouvel ordre à l'aéroport de Goma. D'après des informations reçues par le Groupe, l'immatriculation EL-WVA a été attribuée à la compagnie Air Cess dont Victor Bout est le propriétaire.

### **Avion mis à la disposition de Charles Taylor**

76. La compagnie aérienne américaine ALAIR basée à Weston (Floride) a vendu le Boeing 727 immatriculé sous le numéro 3D-JMN (Swaziland) dont les activités ont été décrites en détail dans le précédent rapport du Groupe (S/2004/396 et Corr.1), à une compagnie congolaise, CO-ZA Airways. Cette dernière est gérée conjointement par un Congolais, Jean-Pierre Singo, et un Belge, Jean-Pierre Gilson. D'après l'un d'entre eux, un vice-président de la République démocratique du Congo, Jean-Pierre Bemba, est un client. Le cas de cet aéronef, précédemment immatriculé aux États-Unis d'Amérique sous le numéro N 511DB, demeure préoccupant. Dans le rapport susmentionné, le Groupe a indiqué que Ali Kleilat l'avait acheté à une compagnie américaine, Interflight Ltd., qui avait une agence à Mbabane (Swaziland). Il appartenait toujours à Kleilat lorsque ce dernier a quitté définitivement le Libéria pour se rendre au Nigéria en août 2003. D'après les renseignements obtenus par le Groupe, un équipage nigérian se trouvait à bord de cet avion lorsqu'il s'est rendu en République démocratique du Congo en mai 2004 après avoir été acheté par CO-ZA Airways. Le Groupe a demandé aux autorités nigérianes d'expliquer quelles avaient été les activités de cet aéronef au Nigéria depuis son arrivée en août 2003 jusqu'en mai 2004 mais il n'a pas encore reçu de réponse. L'immatriculation congolaise de cet appareil est 9Q-CBF et son certificat de navigabilité indique qu'il sert au transport de marchandises et de passagers.

### **La MINUL et l'aviation civile au Libéria**

77. Compte tenu des carences de l'aviation civile relevées dans plusieurs rapports du Groupe, la MINUL et les responsables de l'aviation civile libériens ont accepté de coopérer pour assurer une meilleure application des normes internationales et des pratiques recommandées par l'OACI. Ainsi, dans le souci d'appuyer les réformes en cours du Gouvernement national de transition du Libéria, la MINUL a assumé la responsabilité d'un secteur essentiel, à savoir la sécurité à l'aéroport international Robertsfield, en faisant appel à la police civile des Nations Unies.

78. Les aéroports accueillant les vols intérieurs au Libéria ne sont toujours pas ouverts au trafic aérien général. Seule la MINUL utilise ces aéroports qui, pour la plupart, ne sont dotés que d'installations très sommaires (piste d'atterrissage, zone de stationnement et terminal rudimentaire).

79. De même, l'aérodrome Spriggs Payne au centre de Monrovia n'accueille que les vols des organismes des Nations Unies tels que le PAM, le HCR et quelques rares vols affrétés.

80. En outre, pour renforcer ses capacités et devenir une administration solide, le Département de l'aviation civile du Libéria a déposé un projet de loi visant à faire de lui un organisme autonome, ce qui lui permettrait, entre autres, de consacrer les recettes provenant de ses activités exclusivement au développement de l'aviation civile.

81. Il est recommandé que la MINUL continue de collaborer avec les autorités libériennes responsables de l'aviation civile.

## B. Interdiction de voyager

82. Le Groupe a analysé les mouvements de passagers à l'aéroport international Robertsfield pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 5 novembre 2004. Aucun passager inscrit sur la liste des personnes frappées par l'interdiction de voyager, à l'exception de Mohamed Salame qui avait été aperçu le 8 août 2004 alors qu'il se rendait à Abidjan, ne se trouvait sur les manifestes de départ de l'aéroport. À cet égard, le Groupe a été informé que les services d'immigration libériens sont vigilants et bénéficient de l'assistance de la MINUL qui a stationné une unité de la police civile à l'aéroport même. Toutefois, selon plusieurs sources, certains passagers frappés par l'interdiction de voyager rendent périodiquement visite à leur mentor au Nigéria, ce qui donne à penser qu'ils ont recours à divers subterfuges pour ce faire.

83. Le Groupe a évoqué la question de l'interdiction de voyager lors de sa rencontre avec le responsable libérien de la surveillance des frontières, M. Abraham B. Mitchel. Ce dernier a indiqué que deux incidents avaient été portés à sa connaissance. L'un concernait l'épouse de Charles Taylor, Jewel Howard Taylor, qui avait été arrêtée à l'aéroport international Robertsfield, où elle avait atterri en provenance du Nigéria. L'autre concernait Momo Gibba qui avait tenté de duper la police en se faisant passer pour Mo Jones avant d'être arrêté par les services d'immigration libériens.

84. L'autre problème évoqué lors de la rencontre avec M. Mitchel était celui des élections. Tout le monde est convaincu que certains Libériens figurant sur la liste des personnes frappées par l'interdiction de voyager se présenteront aux élections prévues pour octobre 2005, soit parce qu'ils souhaitent véritablement être candidats ou parce qu'ils cherchent à faire lever les sanctions sur les voyages.

85. Le Groupe a également été informé que Gus Kouwenhoven s'était installé en République du Congo où il mène de nouveau des activités dans l'industrie du bois. D'après certaines sources, il serait basé à Pointe Noire. Le pays dont il est ressortissant, les Pays-Bas, s'intéresse à ses activités.

86. Joseph Wong est une autre personne figurant sur les listes relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs liés aux activités forestières. En juin 2004, il se trouvait à Jakarta (Indonésie).

87. Les informations ci-après ont été recueillies sur d'autres personnes inscrites sur la première liste susmentionnée :

- Le fils de Charles Taylor, Charles (« Chuckie ») Taylor (Junior) se serait réfugié à la Trinité-et-Tobago.
- Ibrahim Bah, alias Balde, a été aperçu au Burkina Faso en 2002.
- Baba Jobe est toujours en prison dans son pays d'origine, la Gambie.
- On pense aussi que Talal El Dine a quitté les États-Unis pour le Liban.
- Duane Egli se trouverait toujours en Belgique.
- Ali Kleilat a été aperçu à Beyrouth en octobre 2004.
- Moussa Cissé est titulaire de deux passeports : le premier est un passeport diplomatique (n° 001546, délivré le 1<sup>er</sup> août 1999, venant à expiration le

30 août 2001 et contenant les indications suivantes : date et lieu de naissance : 24 décembre 1944 à Ganta (comté de Nimba); profession : chef du protocole à la Résidence présidentielle). Le deuxième était un passeport libérien ordinaire (n° 0058070), au nom de Mamadee Kamara [date et lieu de naissance : 26 juillet 1946 à Gbarnga (comté de Bond)] qui avait été délivré le 10 janvier 2000 et venait à expiration le 9 janvier 2005.

- Le Groupe a obtenu des copies des passeports de M. Benjamin Yeaten (annexe III) et de M. Coö Coö Dennis (annexe IV).

#### **L'affaire Mohamed Salamé**

88. Le Groupe s'est entretenu à Abidjan avec M. Mohamed Salamé, l'une des personnes figurant sur les listes relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs. M. Salamé est l'exemple parfait de quelqu'un faisant peu de cas des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs. Entre décembre 2003 et août 2004, M. Salamé a été aperçu plus de 25 fois alors qu'il quittait le Brunéi, la Côte d'Ivoire, les Émirats arabes unis, le Ghana, le Liban et le Togo ou qu'il arrivait dans ces pays. L'entretien avec M. Salamé s'est déroulé sur deux jours : le 19 octobre 2004, dans les bureaux du Ministère de la sécurité intérieure en Côte d'Ivoire, et le 20 octobre, à son domicile dans une superbe villa située sur l'Avenue de Marseille à Abidjan. Les membres du Groupe ont de sérieuses réserves au sujet de certaines déclarations faites par M. Salamé mais ses propos sont néanmoins résumés ci-après (voir encadré).

#### **Mohamed Salamé**

**Nationalité.** Libanais. Toutefois, il a présenté aux autorités ivoiriennes une demande de naturalisation dans ce pays il y trois ans.

#### **Passeports**

- Passeport libanais ordinaire, portant le n° 1622263, délivré le 24 avril 2001 et venant à expiration le 23 avril 2006;
- Passeport diplomatique togolais, portant le n° 004296/00409/00, délivré le 21 août 2002 et venant à expiration le 23 août 2007;
- Passeport diplomatique libérien, portant le n° 000275, délivré le 11 janvier 1998 et venant à expiration le 10 janvier 2000;
- Deuxième passeport diplomatique libérien, portant le n° 002414, délivré le 20 juin 2001 et venant à expiration le 19 juin 2003. Dans ce passeport, M. Salamé porte le nom d'Ameri Al Jawad, né le 18 octobre 1963 à Ganta (comté de Nimba) et indique qu'il est représentant de commerce. Il prétend que ce passeport n'est pas valable car il ne l'a pas signé.
- Selon certaines sources, il serait aussi muni d'un passeport ivoirien, que le Groupe n'a pu obtenir en raison de l'évolution actuelle de la situation.

**Côte d'Ivoire.** Mohamed Salamé est né dans ce pays le 22 septembre 1961 à Abengourou, où il possède des concessions forestières et a participé très activement à l'exécution de projets en faveur des jeunes. Il n'a jamais entretenu de relations d'affaires avec l'ancien Président, Robert Gueï, il s'est contenté de servir d'intermédiaire entre le Président Gueï et le Président Charles Taylor.

**Togo.** Ce pays lui a réservé un accueil très chaleureux. Le Président Gnassingbé Eyadéma qui l'a nommé Ambassadeur itinérant est presque un père pour lui. Son passeport diplomatique togolais lui a été délivré à l'initiative personnelle de ce dernier. Il a séjourné de temps à autre au Togo où il n'exerce toutefois aucune activité professionnelle.

**Libéria.** Maudit soit le jour où il a posé les pieds dans ce pays. Il a beaucoup fait pour le Libéria où il ne possède toutefois aucun bien foncier, bien qu'il ait reçu du frère du Président Charles Taylor, Bob Taylor, une autorisation signée d'exploiter sa concession forestière, Mohamed Timber Concession, à Nimba et Grand Gedeh. Cette autorisation est valable pendant 25 ans et renouvelable. Des Libériens lui ont également vendu des concessions. Ses comptes à la Citibank au Libéria ont été fermés. Il est un ambassadeur plénipotentiaire du Président Gynde Bryant depuis 2003, après avoir occupé le même poste sous le régime de Charles Taylor.

**Liban.** Le Liban est son pays d'origine où il retourne de temps à autre mais où il ne se livre à aucune activité professionnelle et où il ne détient plus aucun compte bancaire.

**Activités principales.** Aucune. Possède des concessions forestières en Côte d'Ivoire et au Libéria.

**Voyages.** Il se déplace de temps à autre entre la Côte d'Ivoire, le Liban et le Togo.

**Sanctions de l'ONU.** Il continuera de voyager tant qu'il ne se sert pas de ses documents de voyage libériens.

**Avoirs.** Il affirme ne rien posséder et a indiqué au Groupe que la résidence luxueuse où il habite est une location. Ses comptes bancaires sont fermés tant au Liban qu'au Libéria.

89. Le Groupe rappelle que Mohamed Salamé a joué un rôle de premier plan dans la contrebande vers la Côte d'Ivoire d'armes qui étaient destinées à l'ancien Président de la Côte d'Ivoire, le général Robert Gueï, et à l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor. Le général Gueï a déclaré que, souhaitant reconstituer son arsenal dégarni lorsqu'il est arrivé au pouvoir, le Président libérien lui avait fourni certaines armes et même envoyé un émissaire (Salamé). Ce dernier lui avait offert ses services et demandé au général Gueï de signer le certificat d'utilisateur final. Les armes étaient ensuite réparties entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Le général Gueï a admis que certaines munitions étaient restées en Côte d'Ivoire mais indiqué que la plupart avaient été expédiées au Libéria. Les dispositions pratiques étaient prises par l'Ambassadeur Salamé qui a nié ces faits. Toutefois, lorsque le Groupe a interrogé Leonid Minin en prison en Italie, ce dernier a indiqué que Salamé avait

aidé la Côte d'Ivoire à conclure le contrat de vente d'armes Aviatrend. Ce contrat, conclu en 2000, prévoyait la vente de 113 tonnes de cartouches de 7,62 mm par l'Ukraine à la Côte d'Ivoire (voir S/2001/1015).

90. Le Groupe ne comprend pas comment une personne frappée par des sanctions internationales peut occuper des fonctions officielles comme celles d'ambassadeur itinérant ou d'ambassadeur plénipotentiaire. Ces fonctions l'amènent obligatoirement à se déplacer de sorte qu'il enfreint en permanence les résolutions du Conseil de sécurité, quel que soit le passeport dont il est muni, ce qui vaut également pour tous ceux qui ont quitté le Libéria pour tenter leur chance ailleurs.

91. Le Groupe recommande de rappeler aux États ayant instauré des relations commerciales avec ces personnes la nécessité d'appliquer la résolution.

### **Coopération avec Interpol**

92. Le Groupe a rencontré des représentants d'Interpol le 10 novembre 2004. Après avoir été informé de la situation, par la Sous-Direction des bureaux nationaux pour l'Afrique et la Direction de la gestion des bureaux régionaux, il a examiné les possibilités d'améliorer la coopération internationale grâce aux réseaux et moyens technologiques d'Interpol en vue d'assurer l'application des résolutions de l'ONU relatives aux listes des personnes frappées par une interdiction de voyager. D'autres entretiens avec le Groupe chargé des fugitifs et la Sous-Direction pour les analyses criminelles ont permis de mettre en relief le fait qu'une telle coopération suppose une analyse des aspects juridiques et judiciaires. Le Groupe a décidé de publier une déclaration écrite à ce sujet pour saisir officiellement Interpol de cette question. Comme Interpol dispose désormais d'un bureau permanent au Siège de l'ONU à New York, elle organisera une réunion des chefs des bureaux régionaux dans cette ville. Le Groupe estime que cette réunion offrira une excellente occasion de soulever la question de la coopération dans l'application des résolutions de l'ONU.

93. D'après la Direction de la gestion des bureaux régionaux, les criminels en Afrique se servent d'armes très perfectionnées et opèrent en plein jour. La question de savoir comment ils se procurent ces armes et comment leur commerce est organisé fait l'objet d'un projet d'analyse stratégique qui sera communiqué au Groupe dès qu'il sera achevé.

94. Le Groupe a également rencontré des représentants du Système de dépistage des armes et des explosifs d'Interpol, lequel permettra aux autorités de police de mener à bien les enquêtes sur des incidents faisant intervenir l'emploi d'armes à feu et d'explosifs et d'être mieux à même d'établir l'origine des armes à feu.

### **Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères**

95. Les diplomates de la sous-région avec lesquels le Groupe s'est entretenu se sont déclarés préoccupés par la mauvaise application du moratoire sur les armes légères décrété par la CEDEAO. Ils ont déclaré qu'ils ont entendu des rumeurs selon lesquelles certains États membres de la CEDEAO auraient livré des armes, mais que leurs capitales respectives n'avaient pas été informées conformément aux dispositions du moratoire. Ces diplomates demeurent convaincus que le changement de statut prévu, qui ferait du moratoire une convention juridique internationale, permettrait de déterminer quels sont les auteurs de tels actes ainsi que leurs motivations.

## **VI. Diamants**

96. Le Groupe a continué d'entretenir des rapports constructifs avec le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie. Toutefois, le Ministère continue certes de manifester la même volonté de satisfaire toutes les exigences du Conseil de sécurité pour obtenir la levée de l'embargo sur les exportations de diamants bruts libériens, mais son action demeure entravée par le manque de ressources financières et de capacité institutionnelle.

### **Renseignements généraux**

97. Outre la visite qu'il a effectuée dans la région en août 2004, le Groupe y a également fait un déplacement en novembre 2004. L'arrivée de la saison sèche et l'amélioration de la sécurité intérieure après le déploiement complet de la MINUL et l'achèvement du programme de désarmement ont permis une reprise régulière de l'activité minière. Cette évolution devrait se poursuivre jusqu'au début de la prochaine saison des pluies, en juillet 2005. Cette activité minière s'effectue certes en partie sous licence du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie mais elle est aussi pour une bonne part illégale et, selon des informations récentes, la production de ces mines serait écoulée clandestinement sur le marché international via les pays voisins. Le Groupe a constaté que du matériel minier, des pompes hydrauliques et des équipements de lavage en particulier se trouvaient sur un certain nombre de sites dans les comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount, Lofa et Nimba, ce qui donne à penser que les fonds produits par le commerce illicite des diamants sont désormais réinvestis sur place par ceux qui financent les mines de diamants. Étant donné que d'ex-combattants retournent actuellement dans la brousse à la recherche d'un emploi, et que le Gouvernement n'est fonctionnellement pas en mesure de contrôler l'activité minière illégale, les violations de l'embargo décrété par le Conseil de sécurité sur l'exportation de diamants libériens ne peuvent que se multiplier à court et moyen terme.

### **Formes actuelles de l'activité minière**

98. L'amélioration des conditions climatiques a permis au Groupe d'effectuer de nouvelles reconnaissances aériennes et des inspections au sol portant sur les sites d'extraction identifiés initialement dans le comté de Nimba en août 2004 (voir S/2004/752). Par ailleurs, un relevé aérien complet de l'activité minière tout au long du fleuve Lofa a été également effectué en novembre.

### **Comté de Nimba**

99. Le site de Gbapa, que le Groupe a identifié dans son rapport intérimaire (S/2004/752), est à présent très développé et constitue une mine diamantifère alluvionnaire de catégorie B de taille appréciable (voir annexe V). Le Groupe s'est rendu sur le site à la fin du mois d'octobre. À l'époque déjà, le recouvrement de latérite avait été entièrement déblayé et un certain nombre de puits bien formés et d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 15 mètres avaient été creusés pour atteindre la couche souterraine de graviers alluvionnaire. De grandes quantités de graviers avaient été extraites et se trouvaient au stade du tamisage et de la concentration dans une installation de lavage bien équipée située près de la mine. Au moins cinq pompes hydrauliques de grand diamètre étaient employées pour réduire au maximum le niveau de l'eau dans les puits afin de permettre à au moins 150 mineurs

de continuer à travailler dans de bonnes conditions. La mine est exploitée par une société du nom de « Jungle Waters » appartenant à un homme d'affaires local qui avait utilisé une pelleteuse à chenille D6 pour ouvrir une route de 3 kilomètres dans la brousse environnante permettant d'accéder au site.

100. Le Groupe a porté ces faits à l'attention du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie immédiatement après l'inspection au sol. Le Groupe a par la suite été informé par le Ministre que des mesures seraient prises pour mettre fin à cette opération. Toutefois, le propriétaire de la mine fait valoir qu'il est détenteur d'un permis d'extraction minière valide et prétend que les diamants extraits du site seront conservés dans un coffre-fort jusqu'à la levée de l'embargo des Nations Unies sur l'exportation de diamants bruts. Le Groupe n'a certes pu découvrir aucune preuve directe qu'il en soit autrement mais il semble peu réaliste de tabler sur un tel scénario. Une mine d'une telle importance nécessite un apport constant de fonds pour couvrir les frais d'exploitation, ce qui donne à penser que des recettes sont produites par la vente de diamants à des courtiers et exportateurs. Les diamants sont ensuite exportés illégalement soit par la Guinée soit par la Sierra Leone, ou encore directement en Europe et au Moyen-Orient.

101. Le Groupe espérait que, au strict minimum, l'entreprise aurait réduit ses activités après l'intervention du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie. Une reconnaissance aérienne de la mine a donc été effectuée le 11 novembre qui a montré que l'activité minière sur le site se poursuivait sans relâche et que, par conséquent, le Ministère éprouve actuellement les plus grandes difficultés à exercer le moindre contrôle sur l'industrie minière dans l'intérieur du pays. Par ailleurs, il se peut très bien que les méandres de la politique intérieure offrent aux propriétaires des plus grandes mines la possibilité d'être relativement protégés des interventions ou investigations gouvernementales.

102. Au cours de ses investigations sur la mine de Gbapa, le Groupe a appris que le propriétaire exploiterait une autre mine importante située près de Bahn, à environ 8 kilomètres au sud de Gbapa. Une reconnaissance aérienne de la région a été effectuée et une autre mine de dimension proche de celle de Gbapa a été repérée. Cette information a été dûment communiquée au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie mais, comme celui-ci manque autant de pouvoirs que de moyens, le Groupe est d'avis qu'il ne pourra probablement prendre aucune mesure appropriée à l'heure actuelle.

#### **Comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount et Lofa**

103. Au cours de la dernière saison des pluies, la hausse du niveau des aquifères a empêché la poursuite de la plupart des activités minières dans le bassin du Lofa. Avec le retrait des eaux, les chercheurs de diamants ont commencé à réinvestir la région et à ouvrir un certain nombre de sites importants, encore que, jusqu'ici, aucun n'ait l'ampleur ni les effectifs des mines de Gbapa et de Bahn. Le 12 novembre, le Groupe a survolé tout le cours du Lofa, depuis Voinjama dans le nord-ouest du pays jusqu'au débouché sur l'Atlantique. L'essentiel de l'activité minière se situe entre Wiesua et le pont du Lofa. Seize mines alluvionnaires de taille moyenne ont été repérées et photographiées. Certaines étaient équipées d'une ou deux pompes hydrauliques et la plupart employaient entre 15 et 20 mineurs. Étant donné la vaste dispersion des dépôts alluvionnaires à proximité du Lofa, le Groupe

est d'avis qu'il y avait également de nombreuses mines plus petites dissimulées sous le dense couvert forestier que le Groupe ne pouvait observer en hélicoptère.

#### **Commerce de diamants en violation du régime des sanctions des Nations Unies**

104. Selon des sources dignes de foi, jusqu'à cinq petites centrales d'achat de diamants auraient ouvert à Monrovia et seraient en train d'acheter la production du comté de Nimba et du bassin du Lofa. La plupart de ces diamants transitent par la Sierra Leone, en particulier ceux présentés comme étant des marchandises originaires de la région de Kamakwie dans le nord de la Sierra Leone (voir les précédents rapports du Groupe). Des informations récentes donnent à penser que certains diamants seraient passés dans un conditionnement mixte par l'intermédiaire de l'Office de l'or et des diamants du Gouvernement sierra-léonais ou du Ministère guinéen de l'énergie et des mines, où ils ont obtenu la certification du Processus de Kimberley, ce qui les rend échangeables sur le marché international.

#### **Mesures adoptées par le Gouvernement du Libéria pour satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité**

105. En raison des problèmes de financement actuels, le Gouvernement libérien n'a guère fait de progrès s'agissant de satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité depuis la présentation du rapport intérimaire du Groupe au Comité des sanctions, en septembre. Cela étant, un certain nombre de faits nouveaux importants sont à signaler :

a) Fin octobre, le Groupe a accompagné une délégation libérienne à la réunion plénière annuelle du Processus de Kimberley, à Ottawa. La délégation a reçu un bon accueil et des dispositions ont été prises pour qu'une mission d'examen du Processus de Kimberley se rende en visite au Libéria à la fin de novembre 2004, visite qui a été toutefois par la suite reportée au 17 janvier 2005. Il a été convenu que la mission d'examen se rendrait dans les principales zones minières du pays et évaluerait dans quelle mesure le Gouvernement libérien aurait les moyens de mettre en œuvre le Système de certification du Processus de Kimberley. Il s'agirait en l'occurrence d'évaluer les capacités techniques ainsi que la durabilité et l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et externe.

b) Les États-Unis d'Amérique ont fait savoir qu'ils pourraient fournir une partie des fonds dont le Gouvernement libérien aurait besoin pour acheter le matériel et créer les structures administratives nécessaires pour se conformer pleinement aux critères du Processus de Kimberley. Toutefois, le Gouvernement n'a pas encore établi un état chiffré précis de ses besoins à cet effet. Il a certes établi des listes de matériel et des schémas du développement des infrastructures nécessaires mais il semble éprouver des difficultés à effectuer une analyse financière à jour et précise de ses besoins.

c) Le Gouvernement libérien est sur le point de conclure un accord avec un cabinet de conseil international qui procéderait à des évaluations indépendantes des diamants destinés à l'exportation.

## Conclusions

106. L'arrivée de la saison sèche, l'amélioration de la situation en matière de sécurité à l'intérieur du pays et la présence de nombreux ex-combattants disposés à se rendre partout où il y a du travail ont entraîné une nette augmentation des activités d'extraction de diamants, tant autorisées qu'illégales, au Libéria. En conséquence, des quantités croissantes de diamants sont vendues illégalement sur le marché international, en violation flagrante du régime des sanctions instauré par le Conseil de sécurité.

107. Des diamants d'origine libérienne passent par les États voisins, où ils obtiennent la certification du Processus de Kimberley, ce qui compromet la crédibilité du Système de certification dans ces pays.

108. Le Gouvernement libérien ne dispose pas à l'heure actuelle des moyens opérationnels nécessaires pour contrôler l'extraction illégale et la contrebande de diamants.

109. Le Gouvernement libérien éprouve des difficultés à satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité et du Processus de Kimberley, en raison de la situation financière très difficile où il se trouve.

## Recommandations

110. Le Groupe recommande que l'embargo actuel sur l'exportation de diamants libériens reste en vigueur jusqu'à ce que le Libéria soit en mesure de solliciter avec des chances de l'obtenir la participation au Système de certification du Processus de Kimberley.

111. Le Groupe recommande à la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures en vue de fournir au Gouvernement libérien les fonds et l'assistance technique nécessaires pour qu'il puisse satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité et du Système de certification du Processus de Kimberley. Faute d'une telle assistance, la production illégale ne pourra que se développer et le trafic des diamants libériens sapera non seulement les efforts faits par les États voisins pour respecter le Processus de Kimberley, mais également la crédibilité de l'industrie diamantifère mondiale.

112. Le Groupe recommande que la MINUL soit habilitée à aider le Gouvernement libérien à étendre son contrôle sur les régions productrices de diamants en attendant que le Libéria soit prêt à participer au Processus de Kimberley et que les sanctions des Nations Unies soient levées. En particulier, la MINUL pourrait cartographier efficacement l'activité minière dans l'intérieur du pays et dépêcher des agents chargés d'inspecter les accords de licence et de concession. En exerçant des pressions sur l'extraction illégale, on contribuerait dans une certaine mesure à la lutte contre le trafic. Il existe un précédent à cet égard : la MINUSIL a apporté une aide analogue au Gouvernement sierra-léonais, qui a ainsi pu légitimer et contrôler l'industrie diamantifère dans ce pays.

## VII. Bois d'œuvre

### Exportations

113. Les sanctions sont en général appliquées et il n'existe aucune preuve d'exportations importantes de produits du bois. Les vols au-dessus des zones forestières, les visites aux quatre ports et les inspections au sol dans les comtés de Maryland, Grand Cape Mount, Lofa et Nimba n'ont révélé au Groupe d'experts aucun indice d'exploitation forestière à échelle industrielle. La police civile des Nations Unies et la MINUL ont joué à cet égard un rôle très utile en matière de surveillance.

### Production intérieure

114. Par contraste, l'exploitation des sciages en long (débitage des grumes à la tronçonneuse) s'accroît en même temps que l'expansion du marché intérieur. Le Directeur général de la Forestry Development Authority a interdit tous les sciages en long à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, en partie du fait que les opérations étaient dirigées par les commandants des factions belligérantes.

115. Il n'est pas facile de dire à combien s'élèvent au total les recettes provenant du sciage en long. La FDA fait état de redevances de 14 700 dollars pour ces opérations entre octobre 2003 et septembre 2004. Elle a par ailleurs détaxé une grande partie de ce type d'exploitation (voir annexe VI). Au poste de contrôle de Mount Barclay – l'un des six grands postes de contrôle qui commandent l'entrée à Monrovia –, environ 20 % des transports enregistrés par la FDA étaient exonérés (voir tableau 1).

Tableau 1

#### Transports de sciages (planches) enregistrés au poste de contrôle de Mount Barclay entre juin et novembre 2004

	Poste de contrôle de Mount Barclay					Libéria
	Marchandises exonérées		Marchandises passibles de droits			Montant total des taxes prélevées <sup>a</sup> (dollars É.-U.)
	Expéditions	Planches	Expéditions	Planches	Valeur de la taxe (dollars É.-U.)	
Juin			3	1 400	467	1 573
Juillet	7	2 165	16	5 925	1 975	3 029
Août	–	–	3	550	183	284
Septembre	4	1 300	9	2 900	967	Pas encore communiqué
Octobre	5	1 207	18	5 825	1 942	Pas encore communiqué
Novembre			4	1 300	433	Pas encore communiqué
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>4 672</b>	<b>50</b>	<b>16 500</b>	<b>5 500</b>	<b>3 313</b>

<sup>a</sup> Sur l'ensemble des sciages au Libéria.

116. Le Directeur général envisage de remplacer les sciages en long par des coupes de récupération. La FDA a également autorisé deux scieries à exploiter des grumes abandonnées et récupérées. Il s'agit dans un cas d'une scierie existante de Monrovia et, dans l'autre, d'une nouvelle scierie espagnole à Buchanan qui aurait nécessité un

investissement de 2 millions de dollars. La scierie de Buchanan a versé 5 000 dollars au titre des redevances, mais ce chiffre ne figure pas dans les états financiers communiqués par la FDA.

117. Le Gouvernement national de transition du Libéria a accordé à la FDA une somme de 350 000 dollars pour rouvrir ses cinq bureaux régionaux. Ceux-ci n'ont toutefois qu'un embryon de personnel et ne sont pas opérationnels.

### **Sécurité**

118. La sécurité reste précaire dans les zones forestières. Dans les régions où la MINUL est présente, les Casques bleus ne peuvent pas faire un travail de police puisque leur mandat ne les autorise pas à procéder à des arrestations. Aux six postes de contrôle de la FDA le long des routes principales conduisant à Monrovia, la MINUL ne peut qu'aider les inspecteurs de la FDA. La FDA ne signale pas les saisies de bois de contrebande ni les pénalités imposées aux postes de contrôle.

119. Afin d'accroître la sécurité dans les zones forestières, la FDA a collaboré avec la police civile des Nations Unies pour former 164 agents de sécurité (la moitié comme gardes forestiers et l'autre moitié comme gardes de zone protégée). À la fin de leur formation, les agents ont exprimé le désir sincère d'aider les Libériens à protéger leurs forêts (voir annexe VII).

120. Le Directeur général n'a pas envoyé d'employés de la FDA sur le terrain pour des raisons de sécurité. Avec l'achèvement du désarmement le 1<sup>er</sup> novembre 2004, il a toutefois promis de commencer le déploiement qui devrait se terminer le 1<sup>er</sup> mars 2005. Il a invité le Groupe d'experts à revenir au Libéria pour évaluer les progrès réalisés.

### **Questions financières**

121. Les sanctions ont pour objectif de faire en sorte que les revenus de la filière bois soient utilisés non pas pour alimenter le conflit, mais pour servir à des fins légitimes dans l'intérêt du peuple libérien. Dans sa résolution 1408 (2002), le Conseil de sécurité a pour la première fois demandé un audit de l'industrie du bois au Libéria. Celle-ci ne dispose pas de système de gestion financière et l'audit n'a pas été réalisé. En juillet 2004, le cabinet libérien Voscon a procédé à un audit préliminaire pour la période d'octobre 2003 à mai 2004, mais n'a pas pu obtenir confirmation des sommes à recevoir, soit au total 29 millions de dollars. Un audit complet serait utile pour déterminer si des fonds ont été détournés et faire obstacle à de futures opérations frauduleuses. Il permettrait également d'obtenir les informations nécessaires pour s'assurer que les concessionnaires ont bien versé les taxes qui leur étaient dues.

122. La FDA a communiqué un état récapitulatif non vérifié des recettes et des subventions du Gouvernement national de transition (tableau 2) et des dépenses (tableau 3). Entre octobre 2003 et octobre 2004, le Gouvernement a fourni à la FDA un montant de 830 000 dollars, dont 350 000 dollars pour rouvrir les bureaux régionaux et 480 000 dollars pour les dépenses d'exploitation mensuelles. (Le Gouvernement n'a pas correctement comptabilisé ces dépenses : son budget couvrant la période de février à juin 2004 ne prévoyait qu'un montant de 80 000 dollars pour la FDA alors qu'en fait la somme allouée par le Gouvernement était de

580 000 dollars. Aucune rallonge n'a été établie et l'Assemblée législative nationale de transition n'a pas approuvé ce crédit additionnel.)

123. De plus, la FDA fait état de recettes d'un montant de 26 266 dollars, dont elle a dépensé directement la moitié en violation du décret n° 2 (qui dispose que toutes les recettes doivent être déposées directement à la Banque centrale du Libéria).

124. La FDA a dépensé plus de 833 000 dollars entre octobre 2003 et octobre 2004 et s'est endettée à hauteur de 221 000 dollars, dont les trois quarts ont été dépensés pour des véhicules 4 x 4 destinés au Directeur général, à ses adjoints et au Président du Conseil d'administration.

125. En 2003, le Gouvernement national de transition a accordé neuf subventions mensuelles (480 000 dollars au total) et la FDA a effectué huit versements pour la rémunération du personnel, le plus récent datant de mai 2004 (voir tableau 2). Pour les dépenses de fonctionnement mensuelles, la FDA signale que les indemnités de transport du personnel ont représenté le double des traitements.

126. À l'heure actuelle, la FDA n'a pas de budget approuvé par son Conseil d'administration.

Tableau 2

**État récapitulatif des subventions publiques, des recettes et des dépenses salariales pour la FDA, octobre 2003-octobre 2004**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Subventions publiques</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses salariales</i>
Octobre	–	–	38 567
Novembre	50 000	–	38 567
Décembre	50 000	–	38 567
Janvier	50 000	513	38 567
Février	–	5 811	38 567
Mars	80 000	3 701	38 567
Avril	50 000	4 271	38 567
Mai	350 000	1 208	38 567
Juin	50 000	1 649	–
Juillet	50 000	3 569	–
Août	50 000	2 021	–
Septembre	–	3 523	–
Octobre	50 000	–	–
<b>Total</b>	<b>830 000</b>	<b>26 266</b>	<b>308 536</b>

**Tableau 3**  
**État récapitulatif des dépenses et des sommes à verser par la FDA**  
**entre octobre 2003 et août 2004\***

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sommes à verser</i>
Rémunération du personnel au Siège	308 536	
Véhicules	150 842	165 953
Réparation des bâtiments	51 977	
Réparation des véhicules	41 465	
Congés et primes	34 170	
Déplacements à l'étranger	26 630	
Formation	24 203	
Fournitures de papeterie	19 289	9 647
Carburants	21 160	
Matériel de bureau	15 751	21 800
Routes	15 750	
Déplacements locaux	17 430	
Relations publiques	12 816	
(Code comptable non indiqué)	11 700	
Louage de services	10 162	850
Mobilier de bureau	9 526	
Réparations	7 622	
Loyer	6 863	
Loyer payé d'avance	6 352	
Jetons de présence du Conseil d'administration	5 425	
Compte d'attente	4 738	
Enregistrement et licences	4 578	
Indemnités de logement du personnel	4 500	
Riz		8 500
Travaux d'impression		7 138

\* Pour les montants de plus de 4 000 dollars (environ 96 % du total des dépenses de la FDA)

127. Afin de redresser la gestion financière de la FDA, le Directeur général avait accepté de faire appel à une société indépendante. Il estime maintenant qu'avec le concours d'un contrôleur financier extérieur, le personnel de la FDA devrait pouvoir suffire à la tâche.

### **Progrès réalisés**

128. Selon le Directeur général, la FDA a accueilli 13 missions d'évaluation de la communauté internationale. L'une de ces évaluations a été réalisée par le Comité de suivi de l'application du Cadre de transition axé sur les résultats (Banque mondiale/FMI). L'exploitation forestière entre dans la catégorie 9 : Politique

économique et stratégie de développement. Selon la dernière évaluation, aucun progrès n'a été enregistré dans la catégorie 9.6 (Foresterie, industries extractives et gestion des ressources naturelles).

129. En décembre 2003, le Gouvernement national de transition a tracé les grandes lignes des réformes nécessaires pour que les sanctions puissent être levées. L'ambassade des États-Unis a également organisé une table ronde pour que les parties prenantes en soient informées. Les progrès réalisés figurent au tableau 4.

Tableau 4

**Programmes de réforme pour que les sanctions sur le bois d'œuvre soient levées dans le secteur forestier**

<i>Programmes de réformes</i>	<i>Description</i>	<i>État d'avancement en novembre 2004</i>
Renforcement des capacités de la Forestry Development Authority	Nommer les membres du Conseil d'administration de la FDA	Fait
	Restructurer la gestion, rémunérer convenablement le personnel et assurer l'appui logistique	Personnel non payé depuis mai 2004
	Former des techniciens de terrain et des cadres intermédiaires à un stade ultérieur	À faire
	Élaborer le mandat d'une commission de contrôle indépendante chargée de sensibiliser les communautés, de superviser et d'évaluer les ONG et de promouvoir la gestion durable des forêts	À faire
	Solliciter une assistance technique pour la gestion des forêts et la gestion financière	Fait. L'Initiative pour les forêts du Libéria (comprenant notamment les États-Unis, la Banque mondiale, la Commission européenne, Fauna & Flora International, Conservation International et l'Institut de droit de l'environnement) dispose de deux assistants techniques à plein temps à Monrovia

<i>Programmes de réformes</i>	<i>Description</i>	<i>État d'avancement en novembre 2004</i>
Amélioration de la transparence et de la responsabilité du secteur	Faire réaliser un audit de la FDA	Aucun audit financier n'a été réalisé. L'audit préliminaire de Voscon a montré que la gestion financière était insuffisante. La Commission européenne est en train d'achever une étude financière
	Mettre en place un système pour le versement de toutes les recettes forestières dans des comptes tenus par le Ministère des finances à la Banque centrale du Libéria	Fait. Tous les versements doivent être faits à la Banque centrale du Libéria
	Pour financer les comptes de la FDA ouverts à la Banque centrale, mettre en place un ordre permanent autorisant le transfert trimestriel des fonds sur le budget du Gouvernement	Pour 2004-2005, le Gouvernement national de transition a prévu au budget un montant de 1 million de dollars pour la FDA
	Mettre au point un système permettant de séparer clairement les recettes et les paiements au titre des redevances perçues pour le reboisement et la conservation	Fait
	Mettre en place un système d'établissement de rapports et de communication d'informations au public	Le Directeur général est convenu de créer un site Web avec le concours de l'Initiative pour les forêts du Libéria
	Instituer une commission de contrôle indépendante	À faire
Examen des concessions	Examiner tous les accords existants de concession	Phase 2 achevée; la phase 3 doit bientôt commencer
	Pénaliser les entreprises qui enfreignent le régime de sanctions	–
	Ajouter un avenant aux accords de concession pour tenir compte des politiques en matière de conservation et d'environnement	À faire
Réalisation d'un inventaire forestier	Établir des données de terrain et des cartes grâce au Système d'information géographique	À faire
	Déterminer la valeur potentielle des ressources forestières (bois d'œuvre et autres produits forestiers)	À faire

<i>Programmes de réformes</i>	<i>Description</i>	<i>État d'avancement en novembre 2004</i>
	Fournir des informations pour la supervision, la fiscalité et l'application des lois	À faire
Protection et mise en valeur des parcs	Remettre en état l'infrastructure du parc de Sapo	À faire; le parc de Sapo a été envahi par des milliers de mineurs illégaux associés au Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL); Conservation International s'est engagée à rénover les capacités
	Fournir des équipements et du matériel pour la gestion des parcs	À faire
	Former et mettre en place le personnel des parcs	À faire; la police civile des Nations Unies a formé 164 agents de supervision et Fauna & Flora International s'est engagée à renforcer les capacités
Mobilisation de l'assistance technique et financière	Participer aux réunions de donateurs et autres activités promotionnelles	Fait
	Examiner les arrangements bilatéraux	Fait

*Source* : Gouvernement national de transition du Libéria, Comité chargé d'examiner les sanctions sur le commerce des grumes et du bois d'œuvre.

### **Examen des concessions**

130. Le statut de tous les titulaires de concessions doit être réexaminé avant que les activités puissent reprendre. Dans son rapport sur la première phase de cet examen, la FDA a conclu que le secteur avait un arriéré d'impôt de 26 725 642 dollars. Selon elle, seules les sociétés Oriental Timber Company et Natura Liberia Inc. contestent ce chiffre qui n'a toutefois pas été vérifié de façon indépendante. Voscon a noté que la vérification serait difficile étant donné que la plupart des entreprises forestières endettées auprès de la FDA avaient fermé leurs portes ou quitté le pays en raison des sanctions.

131. Au 21 novembre 2004, seul le Mohammed Group of Companies avait remboursé une partie de ses arriérés (7 000 dollars sur un montant de 2,4 millions que la FDA, selon elle, doit récupérer).

132. Lors de la deuxième phase de l'examen des concessions, la FDA a relevé la cote de la société civile et des ministères. Dans le rapport sur cette phase, il est recommandé d'annuler six concessions et d'en réexaminer d'autres.

133. À la suite de l'assistance technique fournie au titre de l'Initiative pour les forêts du Libéria, le Directeur général de la FDA a élaboré un protocole pour la

phase terminale de l'examen (voir annexe VIII). Il s'agira d'examiner les violations du système d'octroi des concessions, l'évasion fiscale et les manquements aux règlements du travail et de l'environnement.

## **Conclusions et recommandations**

134. Bien que les sanctions soient appliquées pour ce qui est du bois d'œuvre, les réformes nécessaires sont loin d'avoir été appliquées. Par conséquent, les recommandations faites dans les rapports précédents du Groupe d'experts (S/2003/779, S/2003/937, S/2004/396 et Corr.1 et S/2004/752) restent valables.

135. Étant donné les investissements importants en matériel lourd qui ont été faits dans les zones rurales, les entreprises forestières tiennent à assurer leur propre protection. Dans le passé, cette tâche revenait aux ex-combattants et aux miliciens. Si cette situation se reproduisait, les conflits pourraient reprendre.

136. Il est impossible de vérifier l'état des finances de la FDA en l'absence de gestion financière. Des comptes doivent être établis et contrôlés par une société reconnue sur le plan international.

137. Sans contrôle financier, le détournement des revenus du bois facilitera la corruption. Sans mesures d'application, les entreprises forestières seront libres d'enfreindre impunément les règlements.

138. Les sanctions ne constituent pas une solution à long terme pour le Libéria. Elles doivent être levées dès que possible, c'est-à-dire lorsque la FDA se sera réformée et aura réformé le secteur afin de faire en sorte que l'exploitation forestière ne contribue pas au conflit. Afin d'accélérer ce processus et d'assurer le retour des Libériens dans le secteur, une équipe de gestion professionnelle devrait être intégrée à la FDA. Il existe un précédent à cet égard : le Liberian International Ship and Corporate Registry (LISCR) (Registre international libérien des sociétés et des navires) gère le registre maritime et l'entreprise indépendante BIVAC gère les services d'inspection au port.

## **VIII. Questions financières**

### **Recettes publiques; budget pour l'exercice juillet 2004-juin 2005**

139. Un budget national est un instrument important de changement économique permettant de fixer et de mettre en œuvre les priorités nationales. Le premier budget complet du Gouvernement national de transition après 2003 – année durant laquelle, suivant le FMI, le PIB s'est contracté de 30 % – n'a guère fait la part de la politique macroéconomique. La Commission de la réforme de la gouvernance, créée au titre de l'Accord de paix global, a fait observer que le Gouvernement national de transition avait embrouillé les priorités budgétaires, 52 % des crédits étant alloués aux dépenses de personnel et 15 % au secteur des services de sécurité, alors que c'est à la MINUL qu'il appartient essentiellement d'assurer la sécurité nationale. La Commission a noté que l'enveloppe allouée à la sécurité aurait pu être réduite d'au moins la moitié et que les fonds auraient pu aller aux services sociaux tels que la santé, l'éducation, l'eau et les routes.

140. De plus, le budget ne semble pas réaliste du point de vue des recettes escomptées. Durant les cinq dernières années, les revenus du Gouvernement libérien n'ont jamais dépassé 85 millions de dollars, même lorsqu'il n'y avait pas de sanctions sur les exportations de bois d'œuvre et de diamants. Durant l'exercice juillet 2004-juin 2005, le Gouvernement national de transition a calculé les recettes à hauteur de 80 millions de dollars en se fondant pour une grande part sur les bons résultats obtenus dans le recouvrement des recettes durant le dernier exercice budgétaire (février-juin 2004).

141. Le premier budget en année pleine du Gouvernement national de transition prévoit un faible niveau de remboursement de la dette mais ne divulgue pas le montant de l'endettement du Gouvernement libérien sur le plan intérieur et à l'étranger. En outre, rien n'est prévu pour rembourser l'intérêt de la dette. En réalité, le montant total des recettes escomptées pour 2004/05 risque d'être insuffisant même pour couvrir l'intérêt annuel dû sur la dette. Par ailleurs, il n'est pas envisagé dans le budget de rembourser les arriérés de traitement dus aux fonctionnaires.

#### **Lacunes des comptes publics**

142. Le Groupe d'experts réitère ses conclusions précédentes (voir S/2003/498) selon lesquelles les données financières fournies par les organismes publics ne sont pas nécessairement exactes ni fiables. Le Ministère des finances n'a fait l'objet d'aucun audit d'un organisme indépendant. En outre, le Gouvernement national de transition n'a pas établi de comptes pour les deux précédents exercices (octobre 2003-janvier 2004 et février-juin 2004). Il est donc impossible de comparer les recettes effectives avec les prévisions ou les dépenses effectives par rapport aux allocations budgétaires approuvées par l'Assemblée nationale législative de transition. Il s'agit là d'une grave lacune du système de contrôle financier interne du Gouvernement, qui doit être rectifiée immédiatement.

143. De même, depuis le régime de Taylor, le Bureau du Vérificateur général des comptes n'a pas reçu de fonds suffisants et n'a pas eu accès aux pièces et documents nécessaires. Par exemple, le dernier audit du Ministère du commerce et de l'industrie a été effectué en 1999, celui de la FDA en 1994 et celui du Bureau des affaires maritimes en 1988. De plus, la crédibilité du Bureau du Vérificateur général a été affaiblie par les modifications apportées à la loi en 1972 qui ont nui à l'indépendance du Vérificateur et à sa capacité de rendre des comptes de manière impartiale. La recommandation de la Commission de la réforme de la gouvernance visant à rapporter la loi de 1972 afin de faire du Bureau du Vérificateur général des comptes un organe autonome relevant directement de l'Assemblée nationale est conforme aux meilleures pratiques internationales et devrait être immédiatement appliquée.

#### **Audit effectué par une société parrainée par la Commission européenne**

144. En vertu de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, l'Union européenne a obtenu l'aval du Gouvernement libérien pour que soient effectués des audits indépendants des grandes entreprises publiques génératrices de recettes : le Bureau des affaires maritimes, la FDA, la Société libérienne de raffinage du pétrole, l'Autorité nationale portuaire, l'Aéroport international Roberts Field et la Banque centrale du Libéria. Les rapports d'audit sont en cours d'achèvement. Le Groupe d'experts recommande que le Gouvernement national de transition du Libéria mette immédiatement en

œuvre les recommandations des auditeurs indépendants afin que les institutions susmentionnées commencent à appliquer les meilleures pratiques internationales.

#### **Recettes provenant des programmes maritimes**

145. En plus de l'audit des entreprises publiques, il est nécessaire d'en effectuer un autre pour le LISCR, qui constitue une source importante de revenus pour le Gouvernement national de transition. Selon le Bureau des affaires maritimes, le LISCR a transféré entre octobre 2003 et octobre 2004 un montant de 11 340 000 dollars au Gouvernement libérien au titre de taxes sur le tonnage, de redevances de sociétés et de redevances pour enregistrement et changement de nom. Toutefois, les comptes annuels du Registre n'ont pas été contrôlés depuis 2001. Le Président-Directeur général du LISCR a informé le Groupe d'experts que, malgré ses multiples demandes, le Gouvernement national de transition n'avait pas nommé d'auditeurs.

146. Le Groupe d'experts recommande que les comptes du Registre pour les années 2001, 2002 et 2003 fassent l'objet d'un audit de façon que les recettes générées puissent être comparées aux montants comptabilisés par le Gouvernement national de transition.

#### **Excédents importants de ressources entre février et juin 2004**

147. Malgré l'absence d'audit, il existe des éléments de preuve montrant que les finances publiques n'ont pas été suffisamment contrôlées. Selon le rapport sur l'exécution du budget présenté par le Président du Gouvernement national de transition à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a dépensé entre février et juin 2004 un montant de 23,1 millions de dollars et a perçu des recettes se chiffrant à 29,2 millions de dollars. Par conséquent, le rapport indique que cet excédent de 6,1 millions de dollars serait reporté sur le prochain exercice. En fait, l'excédent aurait dû être plus élevé (8,6 millions de dollars) étant donné que, selon le rapport, seules des dépenses de 20,1 millions de dollars avaient été effectuées. Il faut en conclure que les divers ministères et services publics ont dépensé 2,5 millions de dollars sans l'autorisation du Bureau du budget, alors qu'aucune dépense ne devrait être faite normalement sans cette autorisation.

148. En réalité, il n'y a pas d'excédent, ni de 8,6, ni de 6,1 millions de dollars. L'analyse de l'état des recettes et des dépenses du Ministère des finances pour la période de février à juin 2004 montre que les dépenses de 23,1 millions de dollars enregistrées dans le rapport sur l'exécution du budget ne sont pas correctes. Les dépenses effectives se sont élevées à 29,2 millions de dollars. Il semble que le Ministère des finances, qui est placé sous le contrôle du LURD, ait ordonné des dépenses accrues de 8,6 millions de dollars, soit près d'un tiers du total, sans avoir demandé l'autorisation du Bureau du budget, voire sans en avoir informé le Président du Gouvernement national de transition. Aucune rallonge budgétaire n'a été établie et aucune approbation de l'Assemblée nationale législative de transition n'a été obtenue avant l'accroissement des dépenses. En l'absence de tout plan économique, il n'est pas facile de savoir comment les priorités sont arrêtées au moment de la répartition des fonds entre les différents services publics et quelle est l'autorité ou l'agence qui a joué le rôle de l'Assemblée nationale à cet égard. Les états financiers n'indiquent pas clairement non plus si tous les services publics ou

seuls quelques-uns d'entre eux ont dépassé les enveloppes qui leur avaient été attribuées.

149. Comme il n'existe aucun système d'audit financier du Vérificateur général des comptes, on ne sait pas clairement comment l'Assemblée nationale confirme que les ministères et autres services ont dépensé dans les règles uniquement les fonds alloués au titre du budget qu'elle a approuvé. De fait, il existe d'importantes différences entre la finalité des crédits sanctionnés par l'Assemblée et celle des fonds effectivement dépensés (voir tableau 5).

Tableau 5  
**Écart enregistré dans les dépenses du Gouvernement national  
de transition du Libéria, février-juin 2004**

(En millions de dollars des États-Unis)

	Budget	Prévisions révisées	Dépenses effectives	Écart par rapport aux prévisions révisées (pourcentage)
Dépenses de personnel	9,67	9,48	12,77	+34,70
Biens et services	8,20	5,17	10,14	+96,13
Transferts et subventions	3,44	4,89	2,96	-40,47
Dépenses d'équipement	1,39	3,15	1,85	-41,27
Dette intérieure	0,80	0,80	1,47	+83,75
<b>Total</b>	<b>23,50</b>	<b>23,50</b>	<b>29,19</b>	<b>+24,21</b>

150. Durant la même période, les dépenses d'équipement ont représenté près de la moitié des enveloppes budgétaires. Ainsi, l'achat de véhicules a absorbé plus de la moitié de ces dépenses; de plus, les déplacements à l'étranger ont coûté plus de 10 fois ce qui était prévu dans le budget. Il n'existe donc aucune trace de contrôle budgétaire dans le fonctionnement du Gouvernement national de transition. *Le Groupe d'experts recommande par conséquent qu'un organisme indépendant effectue une enquête approfondie afin a) de déterminer comment des fonds ont été retirés des comptes publics sans lettre d'autorisation du Bureau du budget et b) d'identifier les services concernés, les autorités ayant dépensé plus que leur enveloppe budgétaire et la base sur laquelle les fonds ont été attribués. Cette enquête est nécessaire pour empêcher que la situation ne se reproduise à l'avenir.*

#### **Emprunts hors budget et remboursement**

151. En plus de ces dépenses non autorisées, le Groupe d'experts a enquêté sur plusieurs cas de transactions qui n'avaient pas été prises en compte dans le budget du Gouvernement national de transition ni dans l'état des recettes et des dépenses communiqué par le Ministère des finances.

152. En juillet 2004, le Gouvernement national de transition a emprunté 3 millions de dollars à la Banque centrale du Libéria sans donner d'informations sur la transaction.

153. Le Gouvernement a continué d'appliquer la pratique du régime de Taylor consistant à emprunter à des particuliers en dehors du mécanisme budgétaire. Ainsi, au nom du Gouvernement national de transition, George Haddad a versé en avril 2004 un montant de 225 000 dollars à la société FIDC (voir l'annexe IX) afin de révoquer les droits contractuels sur le minerai de fer abandonné à Buchanan. Cette transaction a permis au Gouvernement de vendre le minerai.

154. Comme on l'a déjà mentionné (voir par. 124), la FDA a obtenu à crédit des véhicules auprès d'Africa Motors et de Prestige Motors.

155. Le Ministère des finances continue de réaménager l'emprunt de 10 millions de dollars que le gouvernement de Taylor a contracté en 1998 auprès du directeur de la société West Oil, Jamal Basma. Des ajustements ont été apportés aux droits d'entrée et aux taxes sur les ventes dus par M. Basma sur les importations de produits pétroliers en 2003. Le Groupe d'experts croit comprendre que le solde de l'emprunt était de 3,2 millions de dollars en octobre 2003 lors de la mise en place du Gouvernement national de transition et était tombé à 650 000 dollars en septembre 2004.

156. Des ajustements du même ordre auraient été faits dans le cas d'autres fournisseurs et hommes d'affaires, mais on ne dispose d'aucune donnée officielle. De plus, le Gouvernement libérien avait emprunté dans le passé à divers organismes multilatéraux tels que la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, et d'autres pays, et l'encours était estimé à 3,5 milliards de dollars. Il est difficile de savoir comment le Gouvernement national de transition a décidé de rembourser la dette de quelques particuliers sans prendre de dispositions pour les autres débiteurs. Le Groupe d'experts estime qu'il faudrait enquêter sur l'ensemble des transactions avec ces fournisseurs afin de déterminer si les opérations ont été conduites d'une manière équitable et transparente et de définir le montant total de la dette du Gouvernement libérien.

#### **Pertes de recettes**

157. En plus des excédents de dépenses non approuvés, il semble que le Gouvernement national de transition tolère d'importants manques à gagner. Le Groupe d'experts a identifié trois domaines principaux dans lesquels ces pertes se produisent : les droits de douane, les taxes sur les importations de pétrole et les ventes de minerai de fer.

#### **Droits de douane**

158. Les droits de douane représentent environ 40 % des recettes publiques du pays. Le Gouvernement national de transition a conclu un contrat de trois ans avec la société indépendante BIVAC afin d'inspecter avant expédition les produits d'importation et d'exportation. Toutefois, ces inspections ont été extrêmement limitées en raison des diverses exemptions et dérogations accordées aux deux tiers des marchandises passant par le port franc de Monrovia. Les principaux produits d'importation qui ont fait l'objet d'exemptions comprennent le riz, les véhicules et les produits pétroliers. En ce qui concerne les exportations, des exemptions continuent d'être accordées à toutes les expéditions de caoutchouc et de minerai de fer. Indépendamment des pertes de recettes fiscales, cette situation est préoccupante

pour la sécurité au niveau international étant donné que les conteneurs non inspectés pourraient transporter n'importe quelle marchandise.

159. Le Groupe d'experts a demandé à diverses reprises copie des contrats d'importation de riz et de véhicules et des contrats d'exportation de caoutchouc et de minerai de fer, sans obtenir de réponse du Ministère du commerce, du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie et du Bureau des approvisionnements. La Liberian Petroleum Refining Company (LPRC) est la seule société qui ait mis à sa disposition des copies des contrats avec les importateurs.

#### Importation de produits pétroliers

160. Le Gouvernement national de transition a enregistré une importante perte de recettes entre mars et juin 2004 en raison de la baisse de la taxe sur les ventes et de l'impôt sur le chiffre d'affaires (s'élevant au total à 19 cents par gallon) pour les importations d'essence et de diesel, malgré la hausse du prix du gallon qui ne s'élevait qu'à 8 cents (voir tableau 6). En outre, les importateurs de pétrole ont reçu des bénéfices indus d'au moins un million de dollars lorsque leur marge est passée de 9 à 25 cents le gallon (voir tableau 6). Ce bénéfice a été accordé même si la LPRC n'avait pas évalué les pertes des importateurs. Lorsque le Groupe d'experts a demandé à la LPRC de justifier l'accroissement de la marge bénéficiaire accordée aux importateurs, la société a fait état de documents qui différaient des circulaires publiées au départ par le Gouvernement national de transition, de sorte qu'il apparaissait que les recettes des importateurs avaient diminué. Même si l'on accepte les chiffres révisés, les importateurs n'ont pas subi de pertes et c'est leur marge de profit qui a été en fait réduite. En réalité, le volume des importations ayant peu à peu augmenté, la réduction effective des bénéfices n'a été que minime.

161. Le Groupe d'experts estime donc que le mécanisme de fixation des prix du pétrole devrait être entièrement examiné par une société d'audit indépendante et que toutes les importations de pétrole devraient faire l'objet d'inspections avant expédition afin de déterminer la quantité, la qualité et le prix des produits.

Tableau 6

#### Prix des produits pétroliers, taxes et marges des importateurs, octobre 2003-octobre 2004 (en dollars des États-Unis)

(En dollars des États-Unis)

	Pétrole			Diesel		
	Nov. 2003	Mars 2004	Juin 2004	Nov. 2003	Mars 2004	Juin 2004
Prix par gallon	1,066	1,146	1,57	1,066	1,170	1,40
Fiscalité						
Taxe sur les ventes	0,350	0,200	0,35	0,350	0,200	0,35
Impôt sur le chiffre d'affaires	0,040	–	–	0,040	–	–
Marge des importateurs	0,090	0,253	0,11	0,090	0,255	0,10
Prix approuvé	2,250	2,250	2,60	2,200	2,200	2,65

Source : Liberian Petroleum Refining Company.

### Minerai de fer

162. Bien que les activités d'extraction aient cessé il y a 15 ans, une quantité importante de minerai de fer reste à l'abandon au port de Buchanan. Le cours international du minerai de qualité analogue (d'une teneur supérieure à 64 % de fer) dépasse 40 dollars la tonne, mais le Gouvernement national de transition a vendu 700 000 tonnes en janvier 2004 à une société chinoise, Shandong, à raison de 10 dollars la tonne. En plus de ce faible niveau de prix, le Gouvernement a renoncé à la perception de toutes les taxes et de tous les droits. Un examen du contrat indique qu'aucun système d'appel d'offres transparent n'a été appliqué, alors même qu'il s'agissait d'un des plus gros contrats de vente signés par le Gouvernement de transition. Le Ministre des ressources foncières, des mines et de l'énergie a admis que le minerai de fer était vendu sans appel d'offres au premier demandeur, sur la base de la politique appliquée en matière de ressources minérales par le régime de Taylor selon laquelle les droits d'extraction dans certaines zones étaient accordés dans l'ordre des demandes. Il a également déclaré que le prix fixé en accord avec Shandong était supérieur de 3 dollars la tonne que celui qu'offrait la société FIDC en 2003 sous le régime de Taylor. Toutefois, cette affirmation n'est pas valable étant donné que, contrairement à la cession des droits d'extraction, l'accord avec Shandong concernait la vente de minerai de fer qui avait déjà été transporté au port aux fins d'expédition. En outre, depuis l'accord de la FIDC, le prix du minerai de fer avait grimpé de 200 à 500 %.

163. Les recettes initiales provenant de la vente de minerai de fer n'ont pas été déposées à la Banque centrale du Libéria, comme il était prescrit dans le décret n° 2. Ce n'est que lorsque la Cour suprême du Libéria a été saisie de l'affaire par des organisations de la société civile que le Ministre de la justice a décidé en septembre 2004 que toutes les recettes futures seraient déposées à la Banque centrale et seraient dépensées conformément aux modalités financières établies.

164. En août 2004, la Cour suprême a décidé que toutes les expéditions de minerai devaient être arrêtées. Toutefois, cette décision n'a pas été appliquée et, au 31 octobre 2004, huit navires réputés transporter 364 846 tonnes avaient quitté Buchanan (voir tableau 7).

Tableau 7

#### Envois de minerai de fer à partir du port de Buchanan en 2004

<i>Date</i>	<i>Nom du navire de charge</i>	<i>Quantité (en tonnes)</i>	<i>Valeur FOB* (dollars des États-Unis)</i>
3 juillet	<i>Kang Shen</i>	50 000	500 000
28 août	<i>Kung Shun</i>	53 157	531 570
13 septembre	<i>Dubai Faith</i>	44 300	443 000
17 septembre	<i>Furness Karumba</i>	51 039	510 390
29 septembre	<i>Aegean Falcon</i>	44 050	440 500
4 octobre	<i>Iran Ghodousi</i>	41 500	415 000
8 octobre	<i>Albert Oldendorf</i>	44 000	440 000

<i>Date</i>	<i>Nom du navire de charge</i>	<i>Quantité (en tonnes)</i>	<i>Valeur FOB<sup>a</sup> (dollars des États-Unis)</i>
15 octobre	<i>Atermon</i>	36 800	368 000
<b>Total</b>		<b>364 846</b>	<b>3 648 460</b>

<sup>a</sup> À raison de 10 dollars la tonne.

165. Le Groupe d'experts tient à réitérer la recommandation qu'il avait déjà faite (voir S/2003/779) pour qu'un moratoire soit déclaré sur toutes les activités commerciales des industries extractives jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement populaire et responsable soit élu et que la bonne gouvernance soit assurée.

#### **Gel des avoirs**

166. Dans sa résolution 1532 (2004), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de geler immédiatement les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques qui étaient en la possession ou sous le contrôle direct ou indirect de Charles Taylor, de Jewel Howard Taylor et de Charles Taylor Junior ou d'autres personnes identifiées par le Comité des sanctions, y compris toutes personnes agissant pour leur compte ou sur leurs ordres, afin d'empêcher ces personnes d'utiliser les fonds et biens détournés pour se livrer à des activités qui compromettent la paix et la stabilité au Libéria et dans la région. Dans sa résolution 1549 (2004), le Conseil a également décidé que le Groupe d'experts devrait surveiller l'application et la mise à exécution du gel des avoirs imposé à l'égard des personnes visées, en particulier au Libéria et dans les États voisins, ainsi que dans d'autres régions, et communiquer au Comité toutes informations qu'il aurait recueillies permettant d'identifier les individus et les entités agissant pour le compte de Charles Taylor, de Jewel Howard Taylor et de Charles Taylor Junior ou sur leurs ordres. Il était également demandé au Groupe d'experts de faire des recommandations sur l'assistance technique dont le Libéria et d'autres États pourraient avoir besoin pour appliquer les mesures édictées.

167. La liste des avoirs gelés a été publiée le 15 juin 2004 puis révisée le 26 août 2004.

#### **Mise à exécution du gel des avoirs imposé au Libéria : tentatives timides**

168. L'actuel Gouvernement national de transition du Libéria a été constitué en octobre 2003 par le rassemblement de trois groupes belligérants après la signature de l'Accord de paix à Accra; la totalité des ministères, organisations paraétatiques, organismes autonomes et autres services a été répartie entre ces groupes. Le Gouvernement reste en proie aux factions et ne fonctionne pas en tant qu'unité cohérente. Cette situation est devenue évidente lorsque le Groupe d'experts a demandé au Président du Gouvernement national de transition, lors de la première semaine d'octobre, d'indiquer les mesures officielles prises pour appliquer la résolution 1532 (2004). Le Président a fait savoir que, bien qu'il ait donné les instructions voulues au Ministre de la justice, aucune mesure n'avait été prise. Il a également fourni copie de la lettre qu'il avait adressée en août 2004 au Ministre de la justice (voir l'annexe X). La liste des avoirs gelés avait été tout d'abord communiquée le 16 juin 2004 au Président par le Représentant spécial du Secrétaire

général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies au Libéria. Le Groupe d'experts a également demandé, le 8 octobre, au Gouverneur par intérim de la Banque centrale du Libéria de lui fournir la liste des comptes bancaires gelés des personnes désignées dans la liste. Le Gouverneur a répondu qu'aucun compte n'avait été gelé. Il a toutefois assuré que, maintenant qu'il avait reçu la lettre, la Banque centrale prendrait des mesures immédiates. Lors de la réunion hebdomadaire tenue à la mi-octobre au Ministère des finances, le représentant de la Banque centrale a indiqué que son établissement était dans l'incapacité de prendre les mesures voulues jusqu'à ce que le Ministère de la justice ne lui donne les directives requises.

169. Le Ministère de la justice a finalement agi le 19 octobre et publié un décret administratif ordonnant le gel des avoirs de deux des 26 personnes figurant sur la liste – Benoni Urey et Emmanuel Shaw – associés à la Lone Star Communications Corporation. Le Ministère n'a toutefois pas pris de mesures pour geler immédiatement les comptes bancaires, autres avoirs et ressources économiques de ces deux personnes, leur donnant ainsi suffisamment de temps pour liquider leurs comptes et leurs biens. Lorsqu'il a été demandé au Ministère d'indiquer la raison de cet atermoiement – les mesures étant en plus limitées à deux des 26 personnes en cause –, aucune réponse n'a été fournie.

170. Entre-temps, sur assignation de ces deux personnes, la Cour suprême du Libéria a arrêté la procédure relative au gel des avoirs le 21 octobre 2004 et ordonné au Gouvernement national de transition de maintenir le statu quo jusqu'à ce qu'une décision soit définitivement prise au sujet de l'appel. Aucune autre mesure n'a été prise dans ce domaine. Une grande partie de la population libérienne estime pour sa part qu'il s'agit d'une action délibérée du Ministère visant à aider les personnes concernées étant donné que le Ministère hésitait au départ à agir et que seule une mesure administrative a été adoptée à la hâte à la suite des pressions exercées.

171. Il court dans le pays de nombreuses rumeurs selon lesquelles d'autres personnes identifiées, dont Jewel Howard Taylor, liquident leurs biens. La presse locale a annoncé que M<sup>me</sup> Taylor avait vendu récemment deux groupes électrogènes pour 38 000 dollars à un homme d'affaires libanais et que la transaction avait été faite en liquide. Le Groupe d'experts tient à faire savoir que l'une des personnes figurant dans la liste concernant le gel des avoirs, Edwin Snowe, est Directeur général de la Liberia Petroleum and Refining Company. Il gagne 1 700 dollars par mois (y compris les primes et autres avantages) – l'un des fonctionnaires les mieux payés suivant les normes libériennes. Il loue une maison à Back Road dans le quartier de Congo à Monrovia. Lorsque le Groupe d'experts l'a rencontré pour parler de la structure des prix des produits pétroliers, il a protesté de son innocence et souligné qu'il avait été inscrit sur la liste par erreur. Selon ses dires, il avait essayé de bloquer plusieurs versements liés à l'ancien régime du Président Taylor.

172. Le Groupe d'experts a contacté un certain nombre de pays (Afrique du Sud, Allemagne, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, États-Unis, Ghana, Guinée, Israël, Liban, Nigéria, Royaume-Uni et Sierra Leone) afin d'obtenir des informations sur les avoirs qu'ils avaient gelés en application de la résolution 1532 (2004). Le Groupe d'experts a appris qu'au moment où le rapport était établi, les pays suivants ont gelé les avoirs des personnes ci-après inscrites sur la liste :

<i>Pays</i>	<i>Personne</i>	<i>Avoirs</i>	<i>Valeur des avoirs</i>
Allemagne	Leonid Minin	Compte bancaire	2 089,03 euros
Royaume-Uni	Agnes Reeves-Taylor	Neuf comptes bancaires	17 583 livres
États-Unis d'Amérique	Benoni Urey	Biens immobiliers	695 000 dollars

173. Le Groupe d'experts recommande que des pressions suffisantes soient exercées au niveau international sur le Gouvernement national de transition afin que les sanctions financières soient promptement appliquées. Il suggère également qu'une assistance juridique soit fournie au Gouvernement à titre prioritaire afin que les sanctions financières soient appliquées sur le territoire libérien.

#### **Circulation des fonds destinés à Charles Taylor**

174. Le Groupe d'experts ne dispose d'aucune preuve directe que de l'argent ou autres avoirs et ressources ont été fournis à Charles Taylor. Toutefois, selon des informations qu'il a reçues, Charles Taylor continue de recevoir de l'argent du Libéria.

175. Conformément aux informations reçues de diverses sources sous condition d'anonymat, il semble que les fonds destinés à Charles Taylor circulent en espèces, grâce à des courriers de sexe masculin et féminin. Ceux-ci livrent l'argent en se déplaçant sur des lignes aériennes régulières, mais les fonds sont remis par des intermédiaires afin d'éviter un itinéraire direct.

176. Dans bien des cas, il n'est pas nécessaire de transférer l'argent en liquide. L'ancien Président du Libéria contacte un « ami » par téléphone et lui demande de donner les fonds voulus à un tiers.

177. Il est actuellement difficile d'identifier les personnes qui participent à cette filière. En raison de l'absence générale de tout type de contrôle financier et de la corruption effrénée au Libéria, il est extrêmement aisé de transmettre à Taylor des fonds provenant d'une société ou d'un particulier.

178. Taylor continue de constituer une menace pour la stabilité future du Libéria. Bien que le Tribunal spécial de la Sierra Leone ait émis il y a un an un mandat d'arrêt à son encontre sous forme de « notice rouge », l'ancien Président a pris le large et se trouve quelque part au Nigéria. Cette situation suscite des doutes quant à l'efficacité de l'application de la règle de droit au niveau international, en particulier du fait que le Nigéria est Membre de l'Organisation des Nations Unies et fait partie d'Interpol.

---

**Annexes\***

- I. Lettre datée du 2 juillet 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- II. Résumé et analyse comparative des résultats des enquêtes sur les effets des sanctions
- III. Copie du passeport diplomatique de M. Benjamin D. Yeaten
- IV. Copie du passeport diplomatique de M. Coo Coo Dennis
- V. Photographie de la mine de diamants de Gbapa, comté de Nimba
- VI. Sauf-conduit délivré par la Forest Development Authority à un général du LURD en vue du transport de planches de bois
- VII. Mémoire des gardes forestiers de la Forest Development Authority ayant terminé le cours de formation de la police civile de la MINUL
- VIII. Cahier de charges et méthodes de travail en vue du troisième examen des concessions
- IX. Documents financiers relatifs à la vente de minerai de fer
- X. Lettre du Président du Gouvernement national de transition du Libéria au Ministère de la justice

---

\* Les annexes sont publiées uniquement dans la langue de l'original

## Annex I

### **Letter dated 2 July 2004 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council\***

I have the honour to refer to Security Council resolution 1549 (2004) concerning Liberia. In paragraph 1 of the resolution, the Council re-established the Panel of Experts appointed pursuant to paragraph 22 of resolution 1521 (2003) for a period to commence no later than 30 June until 21 December 2004 to undertake the tasks set out in paragraph 1 of resolution 1549 (2004). In paragraph 3 of the same resolution, the Council requested me to appoint, in consultation with the Security Council Committee established pursuant to resolution 1521 (2003) concerning Liberia, no more than five experts with the range of expertise necessary to fulfil the Panel's mandate, contained in paragraph 1 of resolution 1549 (2004).

Accordingly, I wish to inform you that, taking into account the requirements stated in resolution 1549 (2004), including that I draw, as much as possible and as appropriate, on the expertise of the members of the Panel of Experts established pursuant to resolution 1521 (2003), I have appointed the following five experts:

1. Arthur Blundell (Canada)
2. Atabou Bodian (Senegal)
3. Damien Callamand (France)
4. Caspar Fithen (United Kingdom)
5. Tommy Garnett (Sierra Leone)

I have also selected Mr. Bodian to chair the Panel of Experts.

I should be grateful if you would bring this information to the attention of the members of the Security Council.

*(Signed)* Kofi A. Annan

---

\* Previously circulated under the symbol S/2004/531.

## Annex II

### Summary and comparative analysis of the results of the survey concerning the effects of the sanctions

#### Questionnaires

A total of 1,574 questionnaires were administered to individuals in six counties with major timber and mining concession areas. The ages of the respondents range from 18 to 78 years. Four hundred eighty-five or 30.81 per cent of the respondents were female and 1,089 or 69.18 per cent were male. The average number of dependants per person interviewed is 5.4. The major sources of livelihood for the population interviewed are subsistence agricultural activities and small business activities, including petty trading and fishing.

Of the 1,574 persons interviewed, 537 were employed before July 2003 and 1,037 were unemployed. Current employment is 344 with unemployment increasing from 1,037 before July 2003 to 1,230 at present. The rise in unemployment was attributed primarily to the sanctions, especially those relating to timber and diamonds.

Regarding knowledge about the sanctions regime on Liberia, 1,479 did know about the sanctions generally. Of this number, 1,458 knew about the sanction on timber, 938 about the sanction on diamonds, 909 about the sanction on arms and 467 knew about the travel ban.

Asked about their perception of the impact of sanctions, 1,146 of 1,479 interviewees who knew in general about sanctions acknowledged that sanctions on timber and diamonds had had negative impacts, with respect to jobs, local businesses, transportation and livelihoods overall.

Nevertheless, while most of the respondents attributed the high unemployment rate in their respective counties to the sanctions on timber and diamonds, a significant majority preferred that sanctions be lifted after an election that would usher in a democratically elected government. Thus, of 1,479 interviewees who knew about the imposition of sanctions on Liberia, 880 wanted sanctions on timber lifted after elections; 967 wanted sanctions on diamonds also lifted after elections; 816 preferred a permanent or long-term embargo on arms; and 722 wanted the travel ban to remain in place until elections were held. It should be noted that the above figures represent the highest among the respondents to the question about whether the sanctions should be lifted now, after elections, after disarmament, or not at all.

In response to the question which sanctions affected the interviewed communities most, timber sanctions ranked the highest, with 1,101 respondents affirming this, followed by diamonds (355) and arms (153).

#### Focus group discussions

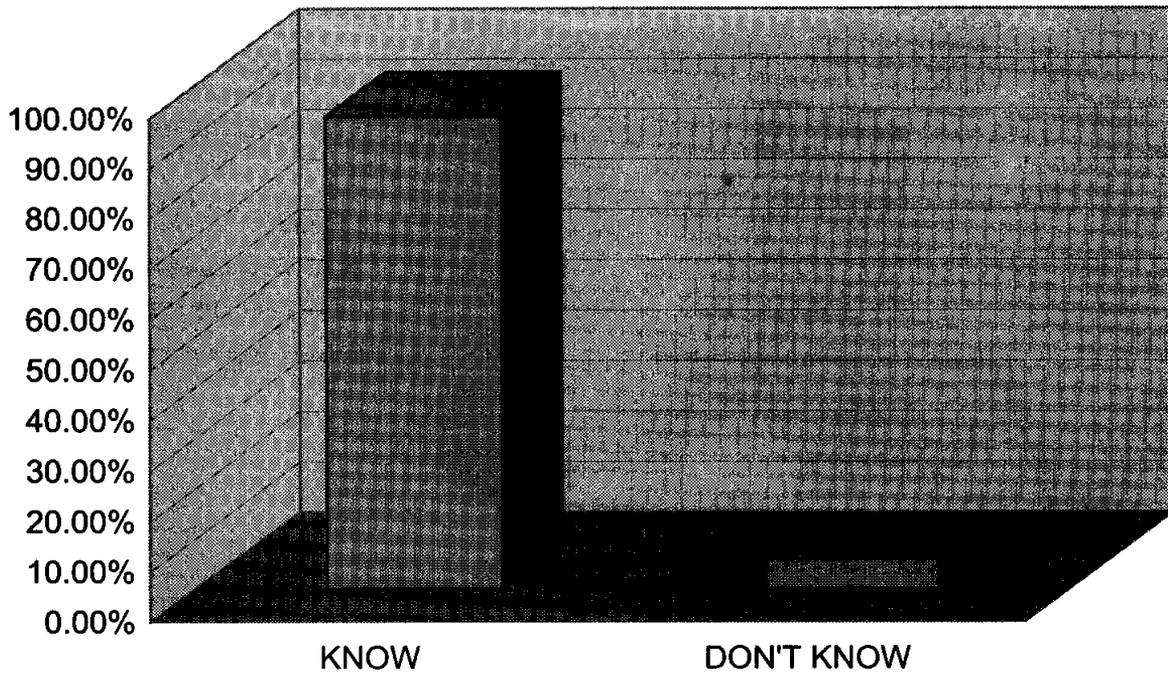
Forty-nine focus group discussions were held in 10 communities in each of five counties — Grand Bassa, Lofa, Maryland, River Cess and Sinoe. The estimated total population of the communities where discussions were conducted is 233,526. Participants in the discussions and public meetings included civil administrators, traditional community leaders, representatives of trades and workers unions, petty

trading and marketing associations, youth, local business people, and non-governmental and community-based organizations.

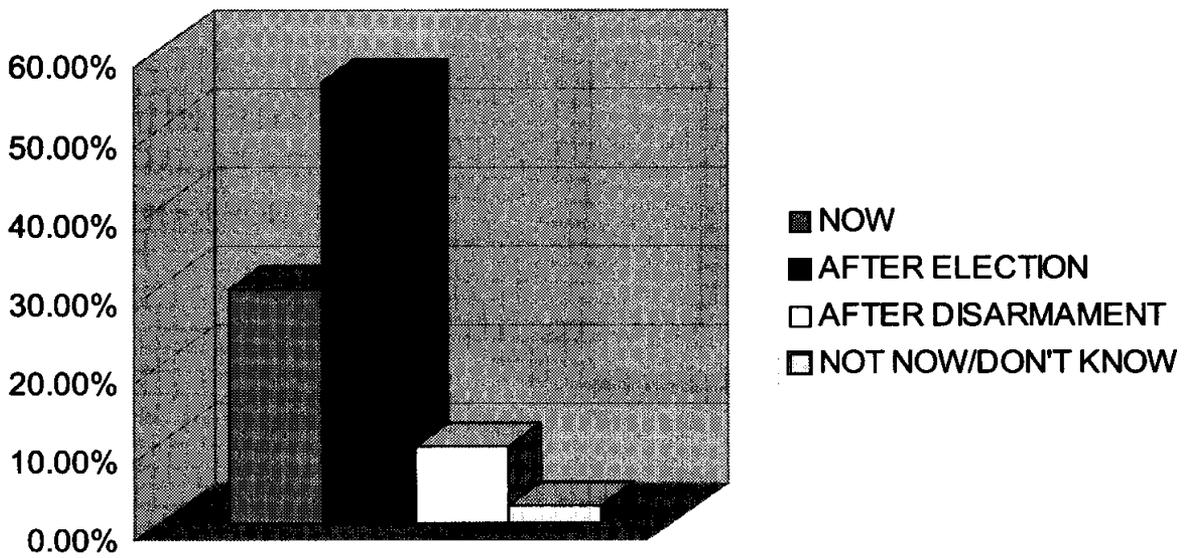
The following key points emerged from the group discussions:

- Sanctions on timber and diamonds were perceived as key contributors to unemployment in these areas, but conditions in Liberia are not ripe for the sanctions to be lifted; therefore the international community should intensify its efforts to increase alternative employment opportunities for people in these areas.
- Security conditions in many of the areas have improved greatly, and communities are enjoying a sense of safety. Nevertheless, in some of the areas, the UNMIL presence has not been felt and some former warring factions are still exerting control, thus creating fear and a sense of insecurity.
- The main providers of social services in most of the communities are the United Nations and non-governmental organizations. The presence and impact of governmental agencies providing social services is not fully felt as yet.
- The current salaries of government employees range from Lib\$ 400 to Lib\$ 4,000 and salaries of national employees of non-governmental organizations and private business range from US\$ 100 to US\$ 1,500.
- The expected arrival of returnees from internally displaced and refugee camps back to these areas is perceived as a sign of progress in Liberia's peace process, but is also cause for concern among several community members, given the level of destruction caused by the conflict and the slow pace of rehabilitation of social infrastructures.

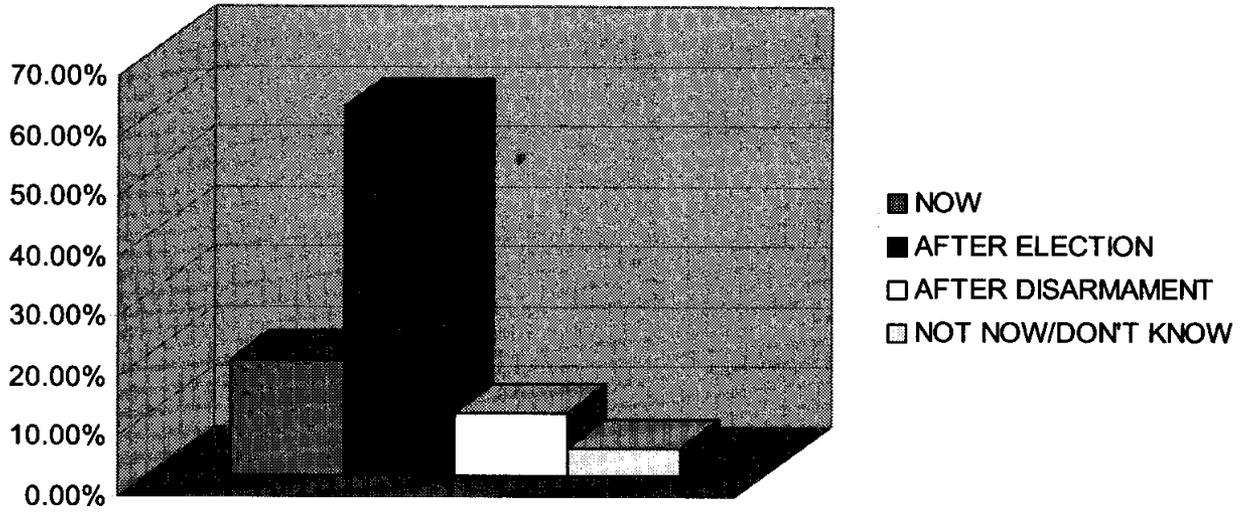
### KNOWLEDGE ABOUT SANCTIONS



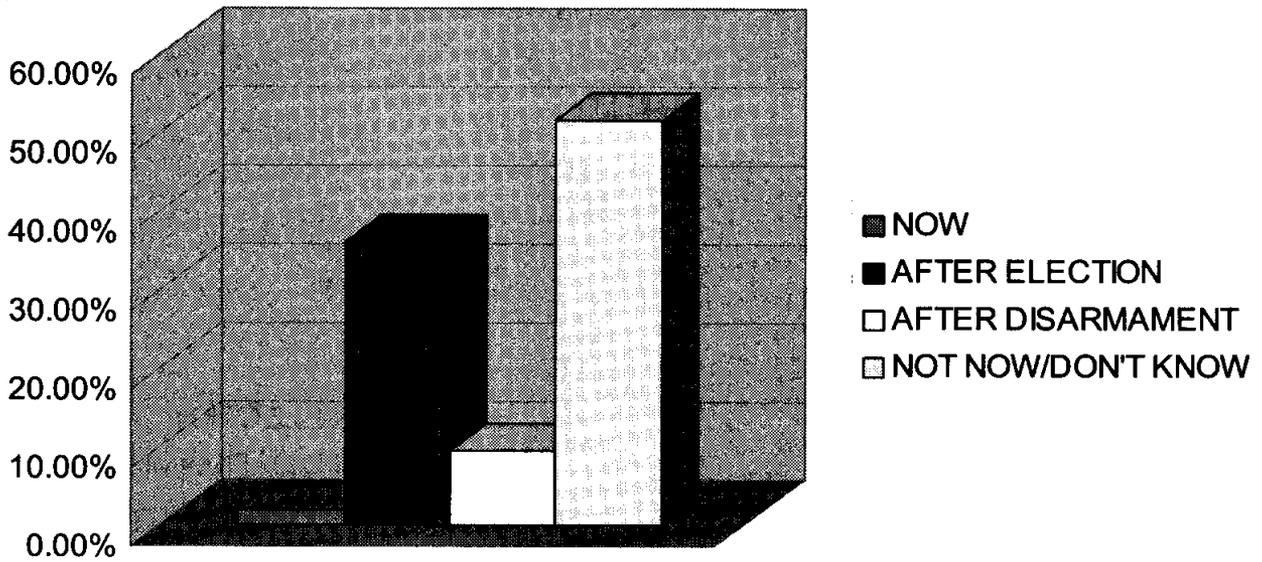
### WHEN SHOULD THE FOLLOWING SANCTIONS BE LIFTED? TIMBER



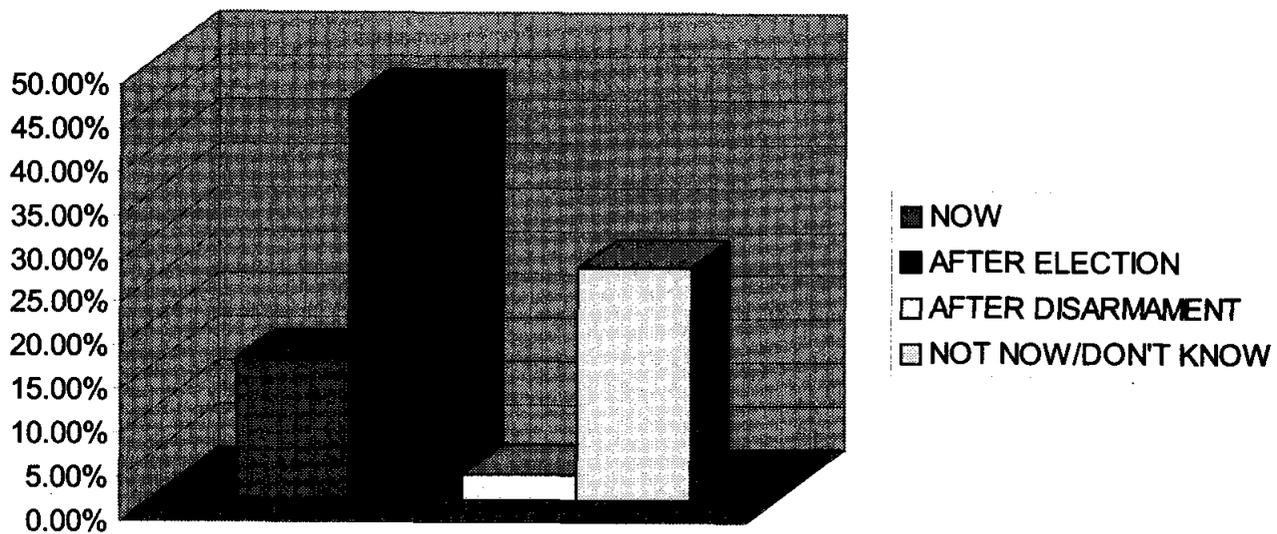
**DIAMONDS**



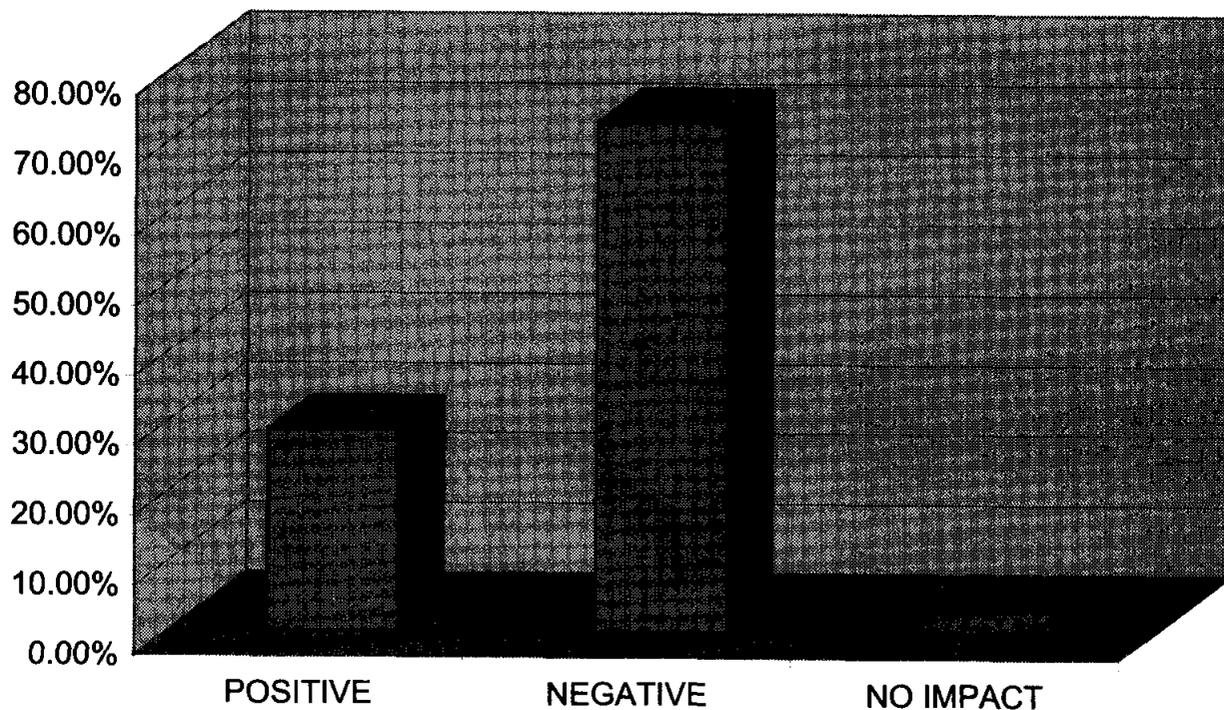
**ARMS**



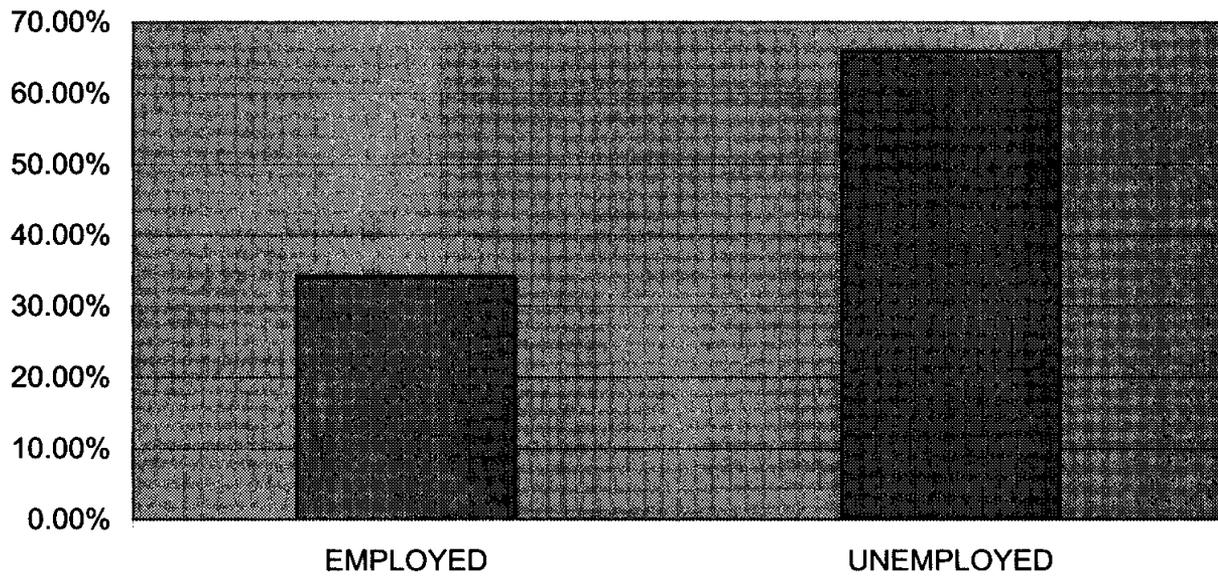
**TRAVEL BAN**



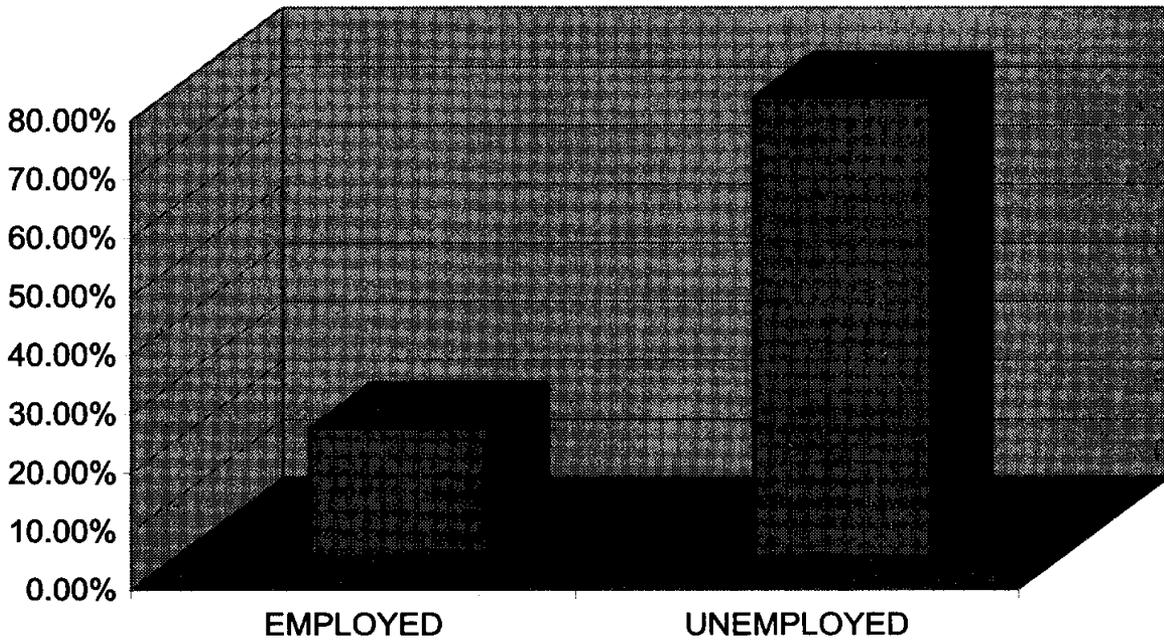
**IMPACT OF SANCTIONS**



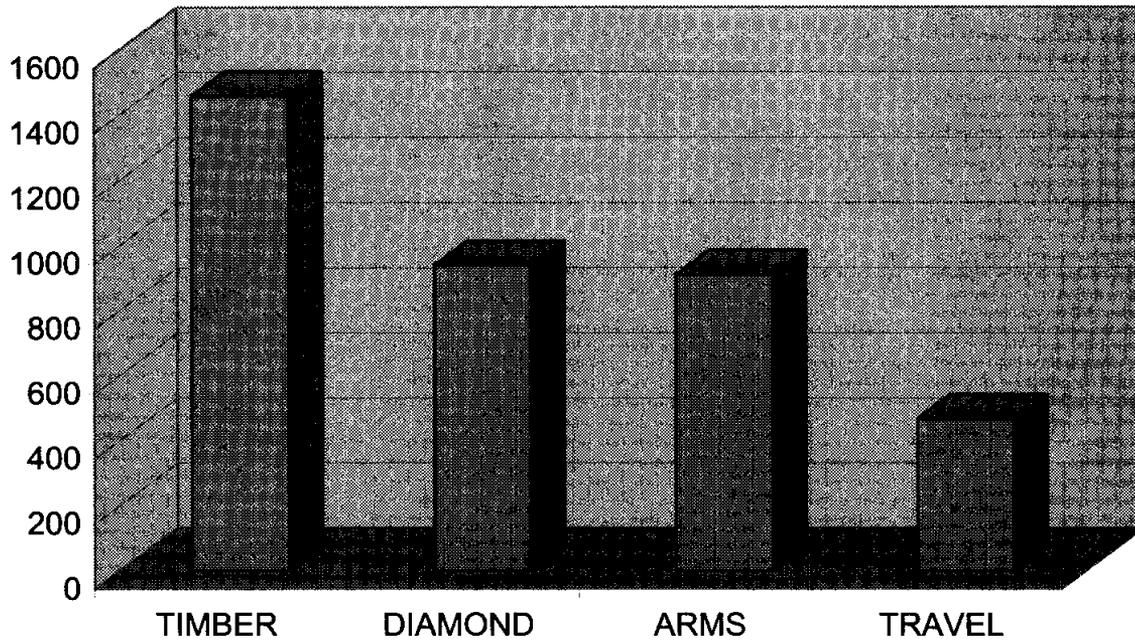
**EMPLOYMENT STATUS BEFORE JULY 2003**



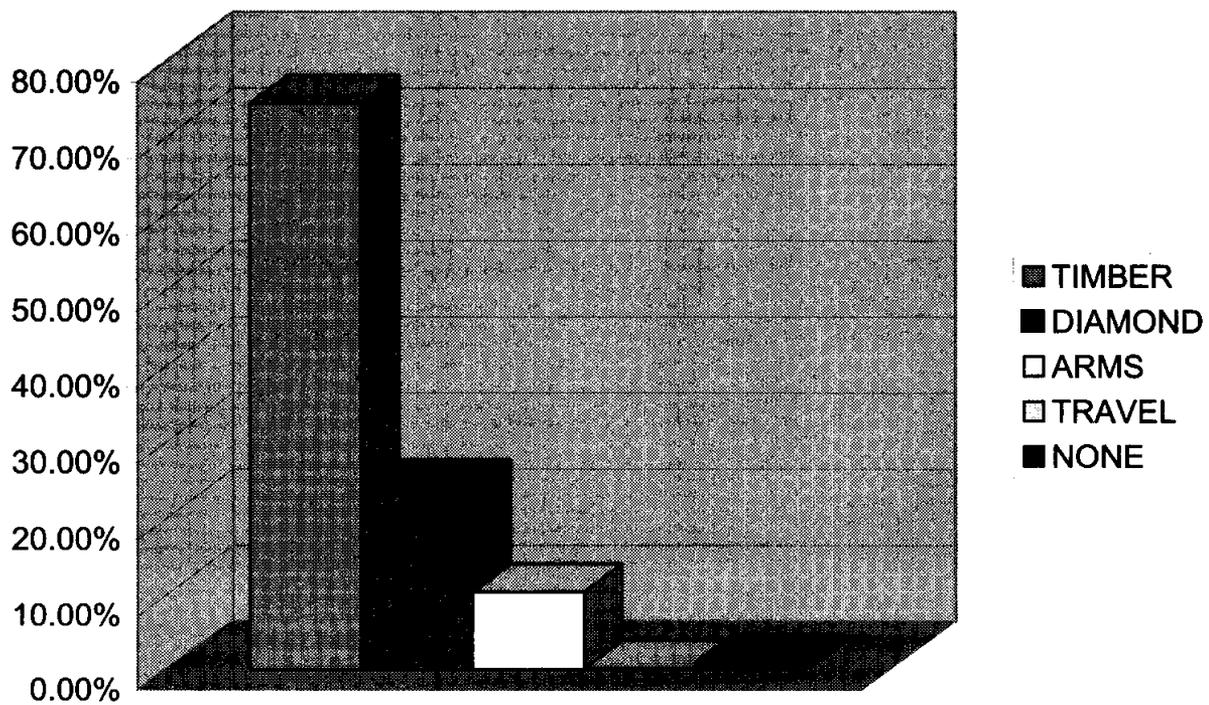
**CURRENT EMPLOYMENT STATUS**



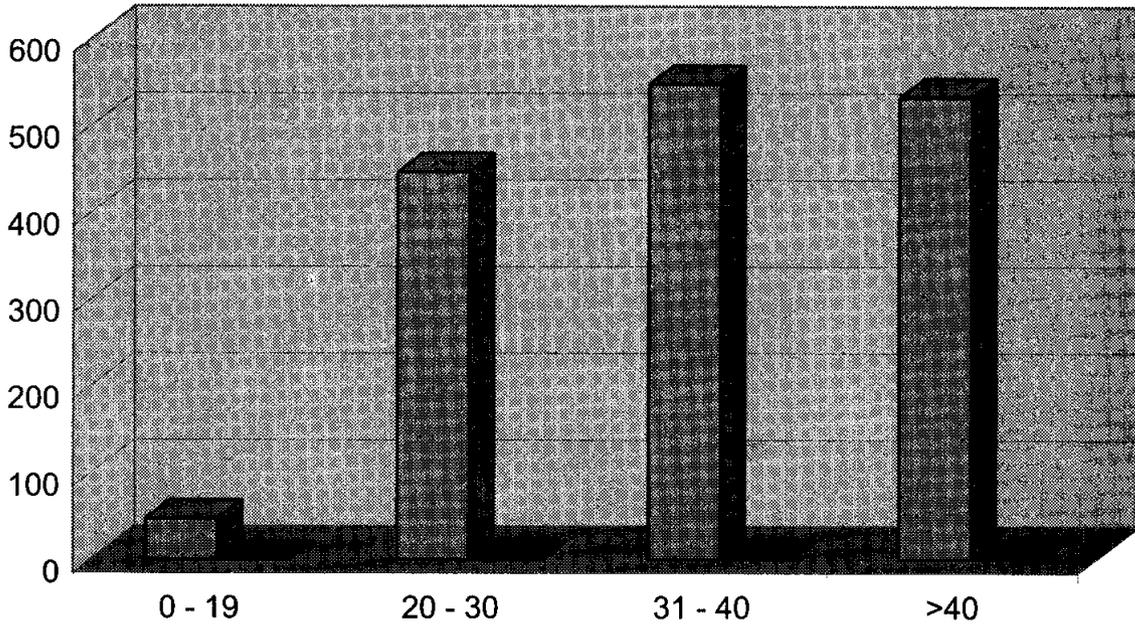
**TYPE OF SANCTION KNOWN BY RESPONDENTS**



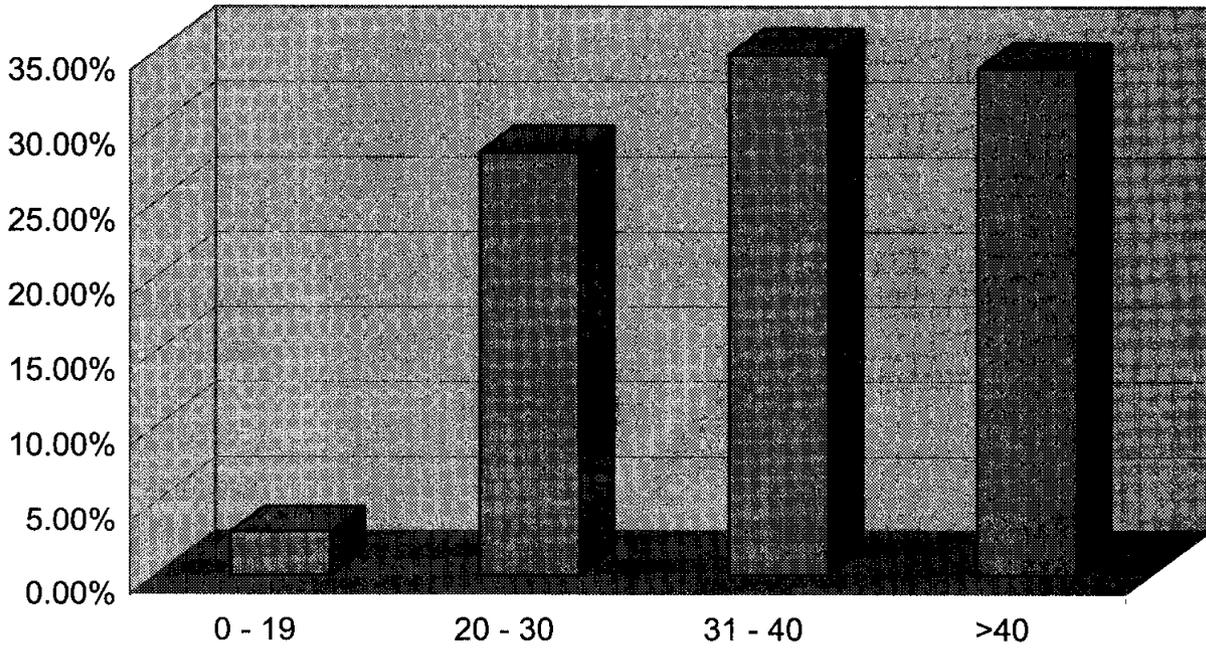
**SANCTION THAT AFFECTS COMMUNITIES THE MOST**



**AGE RANGE INTERVIEWED AND NUMBER OF RESPONDENTS**



**AGE RANGE AND PER CENT OF RESPONDENTS**



### General casting of the poll results

	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>	%
Total respondents	256	241	252	330	252	243	1 574	
Male	180	167	159	255	167	161	1 089	69.18
Female	76	74	93	75	85	82	485	30.81
Ages 0-19	20	11	1	5	6	4	47	2.986
Ages 20-30	90	82	37	105	65	67	446	28.33
Ages 31-40	92	88	97	103	75	93	548	34.81
>40	54	60	117	117	106	79	533	33.86
Know about sanctions	250	219	241	323	239	207	1 479	93.96
Don't know	6	22	11	7	13	36	95	6.04
When should timber sanction be lifted?								
Now	76	80	65	53	148	47	469	30.41
After election	139	123	144	268	59	147	880	57.06
After disarmament	59	14	4	1	38	39	155	10.05
Not now/not at all	2	1	28	1	5	1	38	2.46
When should diamond sanction be lifted?								
Now	18	16	18	54	135	63	306	20.19
After election	132	126	220	267	72	150	967	63.82
After disarmament	66	29	2	1	33	37	168	11.08
Not now/not at all	58	4	1	1	10	0	74	4.88
When should sanction on arms be lifted?								
Now	1	10	2	1	0	20	34	2.16
After election	51	29	118	126	72	175	571	36.3
After disarmament	57	61	0	1	11	22	152	9.66
Not now/not at all	161	135	125	195	167	33	816	51.87
When should the travel ban be lifted?								
Now	60	82	12	55	15	29	253	17.55
After election	43	38	196	182	83	180	722	50.1
After disarmament	1	1	0	1	9	35	47	3.26
Not now/not at all	152	0	33	85	143	6	419	29.07
Employment before July 2003								
Employed	97	107	72	137	95	29	537	34.12
Unemployed	159	134	180	193	152	214	1 037	65.88
Current employment								
Employed	45	37	35	115	33	79	344	21.85
Unemployed	211	204	217	215	219	164	1 230	78.14

	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>	%
<b>Sanction that affects community most</b>								
Timber	220	173	200	87	226	195	1 101	68.09
Diamond	0	1	0	226	10	118	355	21.95
Arms	38	63	38	10	0	4	153	9.46
Travel	0	1	0	0	0	0	1	0.062
None	0	3	4	0	0	0	7	0.43
<b>Impact of sanctions</b>								
Negative	196	155	194	210	204	187	1 146	73.08
Positive	78	133	43	113	46	9	422	26.91

**A: Maryland County**  
**B: River Cess County**  
**C: Grand Bassa County**  
**D: Nimba County**  
**E: Sinoe County**  
**F: Lofa County**  
**G: Total**

FOCUS GROUP DISCUSSION						
COUNTY	NO. OF GROUPS	Approximate Population of Communities	WHO CONTROLS AREA	DO YOU CONSIDER AREA SAFE?		
				YES	NO	NO
G. BASSA	25	135 632	UNMIL/NTGL	24	1	1
RIVER CESS	6	7 200	UNMIL	6	0	0
MARYLAND	2	15 000	UNMIL/NTGL	2	0	0
SINOE	12	49 250	UNMIL/NTGL	12	0	0
LOFA	4	26 444	UNMIL/LURD	2	2	2

ARE YOU AWARE OF SANCTIONS	RIVER CESS	MARYLAND	BASSA
YES	5	2	24
NO	1	0	1

**WHEN SHOULD SANCTIONS BE LIFTED, RIVER CESS**

	NOW	AFTER ELECTIONS	AFTER DISARMAMENT	NOT AT ALL/NOT NOW
TIMBER	2	4	0	0
DIAMOND	0	4	1	1
ARMS	0	0	1	5
TRAVEL	4	0	0	2

**WHEN SHOULD SANCTIONS BE LIFTED, G. BASSA**

TIMBER	10	13	0	1
DIAMOND	3	21	0	0
ARMS	0	15	0	9
TRAVEL	1	21	0	2

**WHEN SHOULD SANCTIONS BE LIFTED, MARYLAND**

TIMBER	1	1	0	0
DIAMOND	0	2	0	0
ARMS	0	1	1	0
TRAVEL	1	1	0	0

Annex III

Diplomatic passport of Benjamin D. Yeaten

3

The Government of the Republic of Liberia requests all those whom it may concern to allow the bearer to pass freely without let or hindrance and to afford the bearer such assistance and protection as may be necessary.

Signed  Passport Officer

 Holder

---

REPUBLIC OF LIBERIA / REPUBLIQUE DU LIBERIA

Passport / Passeport

Type / Type Diplomatic

Surname / Nom Yeaten

Given names / Prénoms Benjamin D.

Date of birth / Date de naissance February 29, 1969

Sex / Sexe M Place of birth / Lieu de naissance Teaplay, Nimba Co, Liberia

Date of issue / Date de délivrance February 10, 1999

REPUBLIC OF LIBERIA Date of expiry / Date d'expiration February 9, 2001 2



DIRECTOR,  
S. S. S.  
REPUBLIC OF LIBERIA

Annex IV

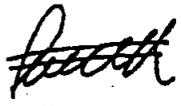
Official passport of Coo Coo Dennis

3

LIBERIAN NATIONALITY  
· NATIONALITE LIBÉRIANE

9800086

The Government of the Republic of Liberia requests all those whom it may concern to allow the bearer to pass freely without let or hindrance and to afford the bearer such assistance and protection as may be necessary.

Signed  Passport Officer

Signed  Holder

---

REPUBLIC OF LIBERIA / REPUBLIQUE DU LIBERIA

Passport / Passeport

Type / Type *Official*

Surname / Nom *Dennis*

Given name / Prénoms *Coo Coo*

Date of birth / Date de naissance *March 15, 1941*

Sex / Sexe *M* Date of birth / Lieu de naissance *Gbarnga, Bong Co., Liberia*

Date of issue / Date de délivrance *October 9, 1997*

Date of expiry / Date d'expiration *October 8, 1999*

2



**Annex V**

**Diamond mine at Gbapa, Nimba County**



Annex VI

**Gratis permit for sawn planks granted by the Forestry  
Development Authority to a LURD general**

September 29, 2004

GRATIS PERMIT SN039/29/09/04

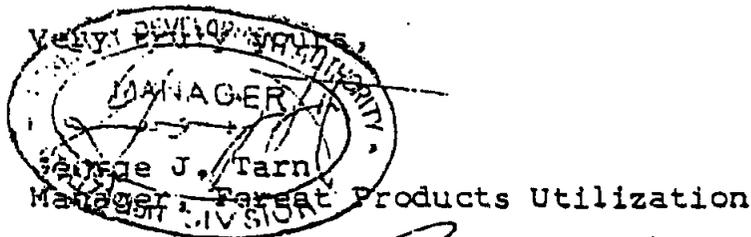
TO WHOM IT MAY CONCERN

Kindly grant free passage to Mr. Abass Sesay to transport 500 (five hundred) pieces of assorted sawn timber from Bomi/Bong County to Monrovia between September 29 - October 7, 2004 after which period this permit becomes invalid.

Please be informed that this GRATIS PERMIT SN039/29/09/04 is not to be used by any unauthorized person (s) and therefore photocopying is strictly prohibited.

The cooperation of all concerned is highly solicited.

Kind regards.



Approved:

*Paul W. Thomas*  
 Paul W. Thomas  
 Deputy Managing Director/  
 Administration & Finance

cc: Head/Forest Protection & Extension Services  
 Accounts  
 Rangers at designated check point  
 File (Utilization)

## **Annex VII**

### **Memorandum of FDA enforcement officers after their graduation from the UNMIL/United Nations civilian police training programme**

#### **Resolution on the implementation of the reform programme of the forestry sector of Liberia**

Having realized that revenue generated from the forestry sector has not been equally distributed to benefit the needs of the suffering masses,

Considering that in the face of sanctions coupled with the lack of revenue-generating capacity by FDA to adequately and sufficiently monitor, supervise and regulate all forestry-related activities,

Considering that unemployment in the forestry sector will create demands on forest products (wildlife, sawn timber, etc.) as repatriation of Liberians and the resettlement of internally displaced people takes effect in October 2004,

Realizing that there is a need to institute major reforms in the forestry sector of Liberia, which is a prerequisite to the lifting of the United Nations sanctions on Liberia, we wish to thank the Liberian Forest Initiative (LFI), Conservation International and the Forestry Development Authority, the UNMIL civilian police training unit and all other contributing agencies that saw the need to conduct a 21-day training seminar in the area of forest law enforcement practices in an effort to revamp the forestry sector of Liberia,

Now, therefore, having completed this training exercise, we the employees of FDA have resolved to present this resolution as a way forward to improve and institute transparency into the forestry sector. Henceforth, we call on the United Nations Security Council to see reason(s) to consider the lifting of sanctions on the exportation of timber from the Liberian market.

1. That the New Forestry Law/Act approved by the National Legislature in the year 2000 enabling and empowering the President of the Republic to exclusively and unilaterally negotiate and conclude all concessions agreements be repealed;
2. That any concessionaire(s) wishing to engage in logging activities be required to submit a cash bond (amount to be specified by FDA/Government of Liberia) instead of property bond;
3. That prior to the resumption of logging activities, i.e. before the lifting of sanctions, the international community provides assistance to FDA to demarcate the boundaries of national parks, nature reserves, national forests and concession areas;
4. That in order to carry out a sustained forest management plan, FDA be encouraged to resume the annual coupe(s) system by means of cutting blocks and enumerating all concession areas with the view to knowing the stock volume (tree stand) in every concession;
5. That in order to curtail malpractices and to increase efficiency and productivity on the job, there should be a review of the existing salary structure for subsequent adjustment commensurate with the qualifications and experience of the employee;

6. That incentives such as insurance policy and transportation allowance be improved; and also housing and medical benefits be extended to all employees throughout the country;

7. That an intensive public awareness campaign regarding forest education be conducted nationwide about the conservation of wildlife and the adherence to the forest laws, policies and regulations;

8. That to seriously and vigorously enforce the regulation on commercial hunting, without bias, several alternative measures be introduced in the form of poultry, piggery, animal husbandry, fish culture, cattle raising, etc. to discourage the bush meat trade;

9. That pit-sawing be immediately banned and logging companies be mandated to establish sawmills in order to process sawn timber for local consumption. This mandate should be vigorously enforced;

10. That at least 10 per cent of the total revenue generated in each region on a monthly basis from the forestry sector remains in that region for developmental purposes;

11. That FDA be encouraged to reintroduce the scholarship scheme and short-term training programmes for the purpose of capacity-building especially for field staff;

12. That the regulation mandating logging companies to employ at least two Liberian professional foresters be re-enforced since FDA may not have the ability to employ all Liberian professional foresters;

13. That the Management Council be reinstated as the highest administrative decision-making body of FDA;

14. That promotion and determination of the salary structures of FDA employees be on the basis of the "merit system";

15. That field staff be empowered to perform their duties and functions in accordance with the forestry regulations without any form of intimidation and interference;

16. That facilitators to this training programme assist the field staff with resettlement allowances and logistics before deployment throughout the country;

17. That the Forestry Training Institute located in Tubmanburg, Bomi County, be renovated, re-equipped and re-opened for the training of middle-level forestry technicians.

In view of the foregoing, we wish to assure the international community and all stakeholders that, with their support, the Forestry Development Authority will implement the reform programme of the forestry sector to the fullest.

## **Annex VIII**

### **Terms of reference and methodology for phase III of the concession review (as proposed by the Liberia Forest Initiative)**

A transparent, independent and internationally recognized concession review process is of vital importance for starting new activities in the Liberia Forest Sector. The LFI mission reviewed the original Terms of References for Concession Review III, the outputs of Concession Review I and II, the draft methodology prepared by the expert mission (USFS, World Bank, WRI) that came in September, the inputs of FDA, the private sector and civil society and makes the following recommendations based on the above findings.

Note: We recognize that additional comments and considerations may come before the concession review committee as the process moves forward. The committee may wish to consider additional points of view, especially from civil society, in formulating its final ground rules. The committee may wish, for example, to consider providing a questionnaire to concessionaires that investigates their compliance with legal requirements. We urge, however, that the following recommendations be closely considered as a useful way forward in establishing a transparent and credible review process.

#### **Recommendations**

##### **Creation of a Technical Secretariat (TS)**

In order to work in a more efficient and effective way, the mission recommends the establishment of a TS that will do the bulk of the work of the concession review and present the results to the Concession Review Committee.

The TS should be composed of:

local lawyer (full time)

local forester (full time)

international lawyer (part time)

international forester (part time)

regional financial management firm (part time)

##### **Revised Concession Review Criteria**

The mission carefully reviewed all the 13 criteria presented in the original Terms of Reference for the Concession Review III; analyzed and discussed with various stakeholders the 9 criteria proposed by the experts mission that came in September, and recommends to reduce the number of screening criteria to 7 based not on the desirability but on the technical and financial feasibility of implementation, considering that after two years it is almost impossible to do any field verification. A more realistic time-line for the review is presented below.

The 7 screening criteria are:

- A. Verify if concession holder is a bona fide legal business entity authorized to operate in Liberia
- B. Verify authenticity of the concession contract (if overlapping claims exist then the Committee will issue an opinion, but eventually the two companies will go to arbitration or court)
- C. Review concessionaire involvement in Liberian politics (i.e. UN sanction violations)
- D. Review concession contract for application of revocation clauses (without getting into field verification )
- E. Examine concessionaire compliance with community obligations under the concession contract (mainly accounting evidence of compliance with education and health obligations)
- F. Examine concessionaire compliance with financial obligations
- G. Examine concessionaire compliance with applicable labor laws (mainly payroll as per accounting books)

...

Upon completion of the Concession Review the Committee will submit its final recommendations to the NTGL, who will notify the decisions to individual concession holders.

**Next Steps.** The mission recommends the following next steps:

1. Amendment by the Chairman of NTGL of the previous ToR for the Concession Review and issuing of these new ToR- Nov. 7
2. Official opinion of the Principal Attorney of the Liberia Republic on validity of the New Forestry Law of 2000
3. Setting of up of a Technical Secretariat under the Committee- Nov. 28
4. Start up of the concession review process – Dec 1

**Proposed Schedule of Meetings for the Concession Review Committee (1/2 day):**

1. Dec. 1-7: Presentation of the Technical Secretariat to the Committee
2. Jan. 1-7: Discussion of review results for Steps A, B, C of the decision tree
3. Feb. 1-7: Discussion of review results for Steps D of the decision tree
4. Feb. 15: Follow up discussion on Step D
5. Apr. 1-7: Discussion of results of Step E, F, G (presented by the financial review firm)
6. Apr. 15: Follow up discussion on Step E, F, G
7. Apr. 20: NTGL presents officially the final results of the review

Annex IX

Financial documents relating to the sale of iron ore

FIDC, INC.

CONGO TOWN

March 24, 2004 MONROVIA, LIBERIA

Honourable Jonathan A. Mason  
Minister of Lands, Mines & Energy  
Ministry of Lands, Mines & Energy  
Capitol Hill  
Monrovia.

Dear Sir:

RE: IRREVOCABLE PAYMENT INSTRUCTIONS

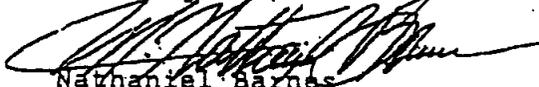
We refer to a letter dated March 23, 2004 from the Minister of Lands, Mines & Energy in his capacity as Co-Chairman of the Liberian Mining Company's (LIMINCO) Board of Directors, in which FIDC acknowledged the assignment of its contract rights under the Agreement for the Sale of Iron Ore (the "Assignment Letter"). The Assignment Letter provides for the payment to FIDC of Four Hundred and Fifty Thousand United States dollars (US\$450,000.00) within thirty (30) days of the date of the aforesaid Assignment Letter.

By these presents, you are hereby instructed to pay the aforesaid amount of: Four Hundred and Fifty Thousand United States dollars (US\$450,000.00) to our counsel, Pierre, Tweh & Associates, Palm Hotel Building, Broad & Randall Streets, Monrovia, for our account.

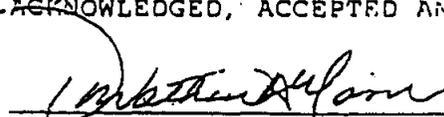
These Instructions are final and irrevocable and supersede and nullify all prior understandings regarding the payment of this amount. These Instructions are to remain in full force and effect until the total amount shall have been received by Pierre, Tweh & Associates.

Please indicate your acknowledgment, acceptance and confirmation of these Instructions by signing in the place indicated.

Kind regards,

  
Nathaniel Barnes  
DIRECTOR

ACKNOWLEDGED, ACCEPTED AND CONFIRMED:

  
Honourable Jonathan A. Mason  
MINISTER OF LANDS, MINES & ENERGY &  
CO-CHAIRMAN, LIMINCO'S BOARD OF DIRECTORS

**Pierre, Tweh & Associates**  
Palm Hotel Building, Broad & Randall Streets  
P.O. Box 10-2538 1000 Monrovia 10  
Liberia, West Africa

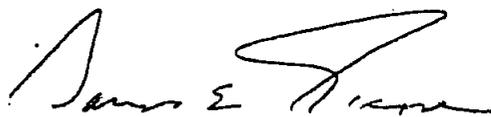
Tel. (231) 226577/226401  
Fax: (231) 226607

APRIL 13, 2004

RECEIPT

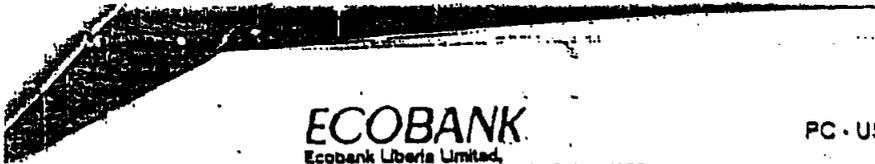
RECEIVED FROM THE MINISTRY OF LANDS, MINES & ENERGY, ON BEHALF OF FIDC, INC., CHECK # 00037452, DATED 13/4/2004 IN THE AMOUNT OF TWO HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (US\$225,000.00) MADE PAYABLE TO PIERRE, TWEH & ASSOCIATES DRAWN ON ECOBANK LIBERIA LIMITED.

THE CHECK REPRESENTS PARTIAL PAYMENT TO FIDC, INC, AS PER THE TERMS OF IRREVOCABLE PAYMENT INSTRUCTIONS DATED MARCH 24, 2004 FROM FIDC, INC., TO THE MINISTRY OF LANDS, MINES & ENERGY.



---

COUNSELLOR JAMES E. PIERRE  
SENIOR PARTNER  
PIERRE, TWEH & ASSOCIATES



# ECOBANK

Ecobank Liberia Limited,  
Ashmun & Randall Streets, P. O. Box 4828,  
1000 Monrovia 10, Liberia. Tel / Fax: (231) 227029

PC - USD - 00037452

GEORGE ELIAS HADDAD

13 / 4 / 2004  
DATE MONTH YEAR

PAY TO THE ORDER OF **GEORGE ELIAS HADDAD** US \$ **25,000.00**

THE SUM OF **TWO HUNDRED TWENTY FIVE THOUSAND 00/100**

10410043812019

*[Signature]*  
SIGNATURE

R/R

**Annex X**

**Letter dated 31 August 2004 from the Chairman of the National  
Transitional Government of Liberia to the Minister of Justice**

CGB/LA/036/31/08/'04

August 31, 2004

Counsellor Kabineh Janneh  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
Monrovia, Liberia

Dear Counsellor Janneh:

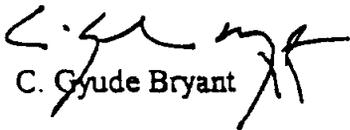
I am herewith forwarding for appropriate action of your Ministry attached documents from the Office of the Special Representatives of the United Nations Secretary General, transmitting a list of individuals who, as determined by the Security Council's Sanction Committee are subject to the assets freeze measures pursuant to Security Council's resolution 1532 (2004).

You will observe that consistent with aforesaid resolution, all States in which there are funds, or financial assets or economic resources controlled directly or indirectly by these individuals are mandated to freeze said assets without delay.

Accordingly, and following close consultation with the leadership of the National Transitional Legislative Assembly, you are hereby directed to take all appropriate legal and administrative measures by Government to ensure full and complete compliance with the measures outlined by the Security Council Resolution 1532 (2004), which are designed to achieve peace and security in our Country.

Kind regards.

Cordially,

  
C. Gyude Bryant